



SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au capital de 12.519.869,35 Euros

Siège social : 19, rue des Bretons

93200 LA PLAINE SAINT DENIS

381 178 797 R.C.S. BOBIGNY

RAPPORT FINANCIER ANNUEL EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

SOMMAIRE

I/ RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE CESAR au 31 mars 2009	4
COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CESAR SA	5
-COMPTE DE RESULTAT ET BILAN AU 31 MARS 2009.....	5
FILIALES ET PARTICIPATIONS	9
ACTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT.....	16
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	16
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	16
DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES	17
ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS le 31 MARS 2009.....	17
AVENIR PREVISIBLE.....	21
EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DEL'EXERCICE.....	21
AFFECTATION DU RESULTAT	21
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	22
- SITUATION DES MANDATS	22
-INFORMATIONS RELATIVES AUX CUMULS DES MANDATS ET AUX REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	23
ACTIONNARIAT	26
POINT SUR LA POLITIQUE DE RACHAT D' ACTIONS.....	28
EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE LA SOCIETE	29
PRISES DE PARTICIPATION ET PRISE DE CONTROLE	30
ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX.....	30
COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE cesar	31
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2009	31
-BILAN CONSOLIDE	33
EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE	34
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	34
-PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE.....	34
APPROBATION DES COMPTES – DECISIONS A PRENDRE	35
Ordre du jour.....	35

Projets de résolutions.....	35
II/ DECLARATION DU DIRIGEANT.....	39
III/ ANNEXES	40
Annexe 1 : Tableau des Filiales et participations	41
Annexe 2 : Rapport du Directoire sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'action en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 Mars 2009.....	42
Annexe 3 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Cesar	43
Annexe 4 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise.....	45
Annexe 5 : Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne	51
Annexe 6 Comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 soumis à l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009.....	53
Annexe 7 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 mars 2009.....	79
Annexe 8 Comptes consolidés CESAR soumis à l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009.....	82
Annexe 9 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	114
Annexe 10 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	116
Annexe 11 Communiqué de la société relatif aux honoraires versés aux commissaires aux comptes	123

CESAR

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au capital de 12 519 869.35 Euros

Siège social : 19 Rue des Bretons

93200 LA PLAINE SAINT DENIS

381 178 797 R.C.S. BOBIGNY

I/ RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE CESAR AU 31 MARS 2009

Chers actionnaires,

Conformément à la loi, nous avons établi ce rapport afin de vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales durant l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2009.

Les données comptables figurant dans le présent rapport sont présentées en milliers d'euros sauf mention contraire.

-COMPTE DE RESULTAT ET BILAN AU 31 MARS 2009

Nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation et aux méthodes d'évaluation suivis au cours des exercices précédents pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 25 août 2009 et présentés au Conseil de Surveillance en date du 26 août 2009. L'Assemblée Générale appelée à statuer est fixée au 30 Septembre 2009

A - COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice, la société CESAR a réalisé un chiffre d'affaires de 5 206 milliers d'euros et des autres produits d'exploitation de 3 505 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires est, comme pour l'exercice précédent, essentiellement composé de prestations d'assistances et de services divers rendus, en notre qualité de société animatrice du groupe, aux diverses filiales, et des royalties centralisées pour être ensuite reversées en rapport aux licences concédées aux sociétés du groupe.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 9.256 milliers d'euros, elles se répartissent essentiellement sur les postes suivants :

- Rémunérations d'Intermédiaires et Honoraires : 1.398 milliers d'euros
- Autres charges externes : 1.557 milliers d'euros
- Salaires et traitements : 1.821 milliers d'euros
- Charges sociales : 855 milliers d'euros
- Autres charges : 3.022 milliers d'euros
- Dotation aux amortissements et provisions : 359 milliers d'euros
- Impôts et Taxes : 244 milliers d'euros,

En conséquence, le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de (546) milliers d'euros.

RESULTAT FINANCIER

Les Produits Financiers, 39.090 milliers d'euros, se décomposent comme suit :

- 22.833 milliers d'euros correspondant au produit financier exceptionnel résultant de l'accord conclu avec le pool bancaire le 22 Novembre 2008,
- 12.267 milliers d'euros de dividendes reçus de César Asia et Joker,
- 1.392 milliers d'euros de reprises de provisions pour dépréciation sur titres, pour situation nette négative et pour dépréciation de comptes courants,
- 1.981 milliers d'euros d'intérêts des comptes courants,

- 615 milliers d'euros de gain de change,
- 2 milliers d'euros de produits nets sur cessions de VMP.

Les Charges Financières, (21 843) milliers d'euros, se ventilent comme suit :

- 18 205 milliers d'euros de dotations aux provisions pour dépréciation de titres et comptes courants,
- 2.462 milliers d'euros d'intérêts sur emprunts et sur comptes courants,
- 1.071 milliers de perte de change et dotation aux provisions pour perte de change,
- 105 milliers d'euros de divers charges financières.

Ainsi, le résultat financier ressort positif à 17.247 milliers d'euros.

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS

Le résultat courant avant impôt fait ressortir un profit de 16.702 milliers d'euros.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels s'élèvent à 12.815 milliers d'euros et se décomposent comme suit :

- 9.728 milliers d'euros d'abandons de dettes intra-groupe, essentiellement de dettes envers les sociétés DISGUISE et CESAR ASIA,
- 2.250 milliers d'euros de profit directement alloué à CESAR SA à la suite de la cession du périmètre d'activité US,
- 832 milliers d'euros de produits de cession d'actifs incorporels et corporels
- 5 milliers d'euros de profits exceptionnels divers.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à (3.402) milliers d'euros et s'analysent comme suit :

- (1.697) milliers d'honoraires liés à la cession du périmètre américain et à la restructuration en-cours du périmètre européen,
- (680) milliers d'euros d'abandon de créances envers la filiale italienne, Joker,
- (1.000) milliers de dotations aux provisions pour risque suite à un audit de nos licenciés,
- (25) milliers de charges exceptionnelles diverses.

Le résultat exceptionnel est donc positif et s'établit à 9.413 milliers d'euros.

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Compte tenu de l'intégration fiscale, l'impôt sur les bénéfices est un produit de 94 milliers d'euros.

RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 Mars 2009 fait ainsi, apparaître un résultat net positif de 26.209 milliers d'euros.

B - BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

1 - ACTIF DU BILAN

A) ACTIFS IMMOBILISES

Les actifs immobilisés s'élèvent à un montant total brut de 63.879 milliers d'euros et à un montant total net de 20.038 milliers d'euros.

Ces actifs immobilisés sont essentiellement constitués par des immobilisations financières, constituées par les participations que nous détenons dans nos filiales.

Au 31 Mars 2009, le montant brut de nos participations s'élève à 56.759 milliers d'euros et le montant net à 15.445 milliers d'euros. Ces participations sont détenues dans les sociétés filiales suivantes :

- SNJ MASPORT,
- CESAR INDUSTRIES,
- TAGADA INTERNATIONAL,
- FRANCE COTILLONS,
- CESAR UK,
- JOSMAN,
- CESAR INC.,
- DISGUISE HOLDING CORPORATION,
- CARNAVAL,
- FESTIVAL,
- CESAR ASIA,
- CESAR GERMANY HOLDING,
- JOKER,
- NOUNOURS SA.

Nous vous signalons enfin que notre filiale, la société CESAR INDUSTRIES, détient l'intégralité des parts d'une SARL, la société MUGNAIONI.

Nous vous signalons enfin que notre filiale, la société NOUNOURS SA détient 75% de la société LA TREMOLIERE (Ile Maurice), société en cours de liquidation.

Nous reviendrons sur l'activité de nos différentes filiales dans la rubrique de ce rapport consacrée à cet objet.

Au cours de l'exercice, la variation nette de la dépréciation des titres de participation constatée est de 8 468 milliers d'euros. Cette variation complémentaire concerne :

- à concurrence de 6 397 milliers d'euros la société DISGUISE, holding américaine
- à concurrence de 372 milliers d'euros la société CARNAVAL, filiale de l'île MAURICE
- à concurrence de 1 747 milliers d'euros la société CESAR ASIA, filiale de Hong Kong
- à concurrence de 38 milliers d'euros la société FESTIVAL, filiale de l'île MADAGASCAR

- et une reprise à concurrence de 85 milliers d'euros la société MASPORT, filiale de France.

Dans ces conditions, la provision de 41 314 milliers d'euros correspond à la ventilation suivante :

FRANCE COTILLONS	10 665 milliers d'euros
CESAR INDUSTRIES	6 037 milliers d'euros
TAGADA	2 227 milliers d'euros
CESAR GERMANY	5 525 milliers d'euros
CESAR UK	2 597 milliers d'euros
CARNAVAL	2 192 milliers d'euros
JOKER	1 365 milliers d'euros
FESTIVAL	2 084 milliers d'euros
DISGUISE	6 397 milliers d'euros
CESAR ASIA	1 747 milliers d'euros
MASPORT	461 milliers d'euros
NOUNOURS	17 milliers d'euros

Les autres immobilisations financières sont composées d'une part, d'un dépôt de garantie de 26 milliers d'euros versés à la société propriétaire des locaux et d'autre part, CESAR SA a fait appel à des investisseurs externes pour l'animation du titre sur le marché financier pour un montant de 23 milliers d'euros.

B) ACTIF CIRCULANT

Au 31 Mars 2009, le montant de l'actif circulant s'établit à un montant brut de 63.917 milliers d'euros ; il se décompose de la manière suivante :

- créances clients et comptes rattachés pour 1.612 milliers d'euros ;
- autres créances pour 61.753 milliers d'euros (essentiellement des comptes courants à l'égard de filiales),
- disponibilités pour 552 milliers d'euros.

L'actif circulant net s'élève à 15.403 milliers d'euros compte tenu de provisions pour dépréciation des autres créances et des valeurs mobilières de placement à hauteur de 48.422 milliers d'euros et 91 milliers d'euros respectivement.

Par ailleurs, les comptes de régularisation Actif s'élèvent à 322 milliers d'euros et se ventilent en :

- charges constatées d'avance pour 196 milliers d'euros,
- écarts de conversion actif pour 126 milliers d'euros ;

2 – PASSIF DU BILAN

Le montant des capitaux propres ressort au 31 Mars 2009 à 19.769 milliers d'euros.

Le montant global des dettes au 31 Mars 2009 s'élève à 14.535 milliers d'euros.

Les provisions pour risques et charges et les comptes de régularisations passif s'établissent respectivement à 1.126 milliers d'euros et 334 milliers d'euros.

Enfin, le total du bilan s'élève au 31 Mars 2009 à la somme de 35.764 milliers d'euros.

A la suite de la restructuration de la dette bancaire, entérinée par un protocole de conciliation en date du 26 novembre 2008, la société n'a plus d'emprunt financier à moyen et long terme.

Les investissements corporels et incorporels de la période ne sont pas significatifs et s'élevaient à un montant de 487 milliers d'euros. Ils sont principalement constitués des frais de collection comptabilisés conformément à la norme IAS 38.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 Mars 2009, le Groupe compte 21 filiales.

PERIMETRE AMERICAIN :

A la suite de la cession des activités du périmètre américain concrétisé par la signature d'un Asset Purchase Agreement avec la société JAKKS PACIFIC INC., les activités des sociétés DISGUISE HOLDING CORPORATION, CESAR INC. et CESAR ASIA ont été classées en activités destinées à être cédées dans les comptes consolidés, conformément à la norme IFRS 5. Par ailleurs, les sociétés DISGUISE HOLDING CORPORATION et CESAR INC. sont en cours de dissolution.

PERIMETRE EUROPEEN :

La restructuration du Périmètre européen a entraîné et entraîne les changements juridiques suivants :

- Avec effet le 19 Mai 2009, les filiales du Groupe en France ont été fusionnées par Transmission Universelle de Patrimoine, la Société CESAR SA étant la société confondante : il s'agit de CESAR INDUSTRIES SAS, FRANCE COTILLONS SAS, MUGNIAONI COTILLONS SARL, SNJ MASPORT SAS, TAGADA INTERNATIONAL SAS et NOUNOURS SA.
- Les sociétés du Groupe en Allemagne et en Grande-Bretagne sont en cours de dissolution. Il s'agit de CESAR DEUTSCHLAND GMBH, CESAR GERMANY HOLDING GMBH, HILMAR KRAUTWURST GMBH & CO KG, HILMAR KRAUTWURST VERWALTUNG, KRAUTWURST BETEILIGUNG MBH et CESAR UK LTD.

Nous vous présentons pour la clarté de l'exposé, les informations relatives aux activités de chaque filiale entrant dans le périmètre d'intégration au 31 Mars 2009. Les taux de conversion sont relatés en annexe de la présente, dans le tableau des filiales et participations

À cet égard, nous vous rappelons que les fonds de commerce des sociétés SNJ MASPORT INTERNATIONAL, TAGADA INTERNATIONAL et FRANCE COTILLONS sont exploités par CESAR INDUSTRIES en location-gérance et sont regroupés opérationnellement, administrativement et financièrement sous le vocable « CESAR FRANCE ».

Nous détenons directement des participations supérieures à 95 % dans les sociétés suivantes :

Sauf mention contraire, toutes les filiales ont arrêté leurs comptes annuels au 31 Mars 2009 et le taux de détention est indiqué à la même date.

SOCIETE « SOCIETE NOUVELLE DU JOUET - SNJ MASPORT INTERNATIONAL », SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 263.580 EUROS, DIVISE EN 2.292 ACTIONS.

Objet : fabrication et commercialisation de tous jeux, jouets et panoplies.

Total de la participation de CESAR SA : 2.292 actions soit 100.00 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	111 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	93 milliers d'euros
Résultat de l'exercice	85 milliers d'euros

SOCIETE « CESAR INDUSTRIES », SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 4.320.000 EUROS, DIVISE EN 270.000 ACTIONS.

Objet : Confection et commercialisation de masques et objets festifs.

Total de la participation de CESAR SA : 270.000 actions, soit 100% du capital
Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	12.833 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	(944) milliers d'euros
Résultat de l'exercice	832 milliers d'euros

FILIALE : SOCIETE « MUGNAIONI COTILLONS », SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8.000 EUROS, DIVISE EN 500 PARTS.

Objet : Fabrication et commercialisation de masques et objets festifs.

Total de la participation de CESAR INDUSTRIES au 31 Mars 2009 : 100 % du capital.
Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	Néant
Résultat d'exploitation	(6) milliers d'euros
Résultat de l'exercice	(6) milliers d'euros

Société en cours de liquidation

SOCIETE « TAGADA INTERNATIONAL », SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 184 800 EUROS DIVISE EN 2 400 ACTIONS.

Objet : Fabrication et commercialisation de masques et objets festifs.

Total de la participation de CESAR SA : 2.400 actions soit 100% du capital.

Les éléments significatifs la concernant sont les suivants :

Chiffre d'affaires	100 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	92 milliers d'euros
Résultat de l'exercice	39 milliers d'euros

SOCIETE « FRANCE COTILLONS», SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 770.000 EUROS, DIVISE EN 10.000 ACTIONS.

Objet : Fabrication et commercialisation de masques et objets festifs.

Total de la participation de CESAR SA : 10.000 actions soit 100% du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	100 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	95 milliers d'euros
Résultat de l'exercice	63 milliers d'euros

SOCIETE « CESAR UK LTD », SOCIETE DE DROIT ANGLAIS AU CAPITAL DE 2.100.000 LIVRES STERLING, DIVISE EN 2.100.000 ACTIONS.

Objet : Fabrication et commercialisation de jeux, tentes et panoplies.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	6.807 milliers de Livres Sterling
Résultat d'exploitation	(728) milliers de Livres Sterling
Résultat de l'exercice	1.017 milliers de Livres Sterling

SOCIETE « JOSMAN », SOCIETE DE DROIT ESPAGNOL AU CAPITAL DE 60 101 EUROS DIVISE EN 100 ACTIONS

Objet : Fabrication et commercialisation de jeux, tentes, panoplies et sacs à dos.
Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	8.364 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	(785) milliers d'euros
Résultat de l'exercice	112 milliers d'euros

SOCIETE « DISGUISE HOLDING CORPORATION », SOCIETE DE DROIT AMERICAIN AU CAPITAL DE 25 555 950 DOLLARS COMPOSE DE 57 466 ACTIONS.

Objet : société de portefeuille.
Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Les actifs et passifs des activités américaines qui ont été cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé, conformément à la norme IFRS 5.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	55.974 milliers de dollars
Résultat d'exploitation	(8.765) milliers de dollars
Résultat de l'exercice	(13.087) milliers de dollars

La filiale CESAR INC est demeurée sans activité au cours de l'exercice.

SOCIETE « CARNAVAL », COMPAGNIE PRIVEE ET A RESPONSABILITE LIMITEE PAR ACTIONS, SOCIETE DE DROIT MAURICIEN, AU CAPITAL DE 3.500.000 MUR DIVISE EN 350.000 ACTIONS.

Objet : Fabrication et commercialisation d'articles de carnaval, panoplies, marionnettes et jouets divers.
Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Société en cours de liquidation.

SOCIETE « FESTIVAL SA », SOCIETE DE DROIT MALGACHE, AU CAPITAL SOCIAL DE 34 480 000 ARIARYS MALGACHES DIVISE EN 17.142 ACTIONS.

Objet : Fabrication et commercialisation de jeux, tentes, panoplies et sacs à dos.

Total de la participation de CESAR SA : 16.589 actions soit 96,77 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	17.773.806 milliers d'Ariarys Malgaches
Résultat d'exploitation	797.487 milliers d'Ariarys Malgaches
Résultat de l'exercice	(42.803) milliers d'Ariarys Malgaches

SOCIÉTÉ « CESAR ASIA LIMITED», COMPAGNIE PRIVÉE, « LIMITED BY SHARES », SOCIÉTÉ AYANT SON SIÈGE À HONG KONG, AU CAPITAL DE 1.000.000 DOLLARS HONG HONG, DIVISÉ EN 1000 ACTIONS.

Objet : Fabrication et commercialisation de jeux, tentes, panoplies et sacs à dos.

Total de la participation de CESAR SA : 9 990 actions, soit 99,90 % du capital.

Les actifs et passifs des activités asiatiques qui ont été cédés sont présentés sur des lignes séparés du bilan consolidé, conformément à la norme IFRS 5.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	635.607 milliers de Dollars Hong Kong
Résultat d'exploitation	43.746 milliers de Dollars Hong Kong
Résultat de l'exercice	117.565 milliers de Dollars Hong Kong

SOCIÉTÉS « HILMAR KRAUTWURST GMBH AND CO»; « KRAUTWURST BETEILIGUNG GMBH » ; « HILMAR KRAUTWURST VERWALTUNG GMBH AND CO KG»;« CESAR DEUTSCHLAND »

Les trois premières sociétés de droit allemand constituent un ensemble dont le nom commercial est HILKA.

Les titres de ces quatre sociétés appartiennent à CESAR GERMANY HOLDING, société de droit allemand au capital de 25 000 euros.
CESAR GERMANY HOLDING a pour vocation de détenir les participations du Groupe CESAR dans les entreprises allemandes.

Objet de HILKA et de CESAR DEUTSCHLAND : Commercialisation et fabrication de tous jouets et articles festifs.

Total de la participation de CESAR SA: 100 % du capital de CESAR GERMANY HOLDING.

Hilmar Krautwurst GmbH and co :

Chiffre d'affaires	5.180 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	(1.164) milliers d'euros
Résultat de l'exercice	36 milliers d'euros

SOCIETE « JOKER S.R.L. », SOCIETE DE DROIT ITALIEN AU CAPITAL DE 102.257 EUROS

Objet : Commercialisation de tous jouets et articles festifs.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	5.038 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	(369) milliers d'euros
Résultat de l'exercice	19 milliers d'euros

SOCIETE « NOUNOURS SA », SOCIETE ANONYME DE DROIT FRANÇAIS AU CAPITAL DE 1.718.917 EUROS, DIVISE EN 149.471 ACTIONS.

Objet : Commercialisation d'articles en peluche et de puériculture.

Total de la participation de CESAR SA : 100 % du capital.

Les éléments significatifs sont détaillés dans le tableau des filiales et participations annexé au présent rapport.

Chiffre d'affaires	3.752 milliers d'euros
Résultat d'exploitation	(1.473) milliers d'euros
Résultat de l'exercice	(1.395) milliers d'euros

La société NOUNOURS SA possède une filiale entrée elle aussi dans le périmètre du Groupe le 1 Avril 2005 :

SOCIETE « LA TREMOLIERE », SOCIETE DE DROIT MAURICIEN AU CAPITAL DE 3.500.000
ROUPIES MAURICIENNES, DIVISE EN 3.500 ACTIONS

Objet : Fabrication d'articles en peluches et articles de puériculture.

- Total de la participation : 75 % du capital.
- Cette société est en cours de liquidation.

ACTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Conformément à l'exercice précédent, par référence à la norme IAS 38 et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée desdites collections.

Concomitamment à la cession des activités américaines, les frais de collection relatifs au périmètre américain ont été dépréciés en totalité.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dépenses fiscalement non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (CGI) s'élèvent pour l'exercice 2008/2009 à 16.520 euros.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats de votre société au cours des cinq derniers exercices.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société César SA au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2 005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
I- Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	10 210 930	11 742 569	11 766 586	12 519 869	12 519 869
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	66 979 250	77 026 136	77 183 676	8 212 443	8 212 443
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
e) par conversion d'obligations					
f) par exercice de droit de souscription					
II- Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 173 885	5 172 932	4 625 899	5 546 939	5 206 380
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations	1 625 887	2 352 875	(200 546)	6 634 547	44 412 654
c) Impôts sur les bénéfices	(15 534)	(91 682)	(144 872)	(73 288)	(93 725)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux	1 611 146	(5 242 731)	(3 314 131)	(34 538 626)	26 208 547
f) Résultat distribué					
III- Résultat par action					
a) Résultat après impôt, participation des salariés avant dotations	0.0245	0.0317	(.0007)	0.8168	5.4194
b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux	0.0241	(.0681)	(.0429)	(4.2056)	3.1913
c) Dividende distribué à chaque action					
IV- Personnel					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	14	30	30	30	30
b) Montant de la masse salariale	332 371	1 903 319	1 699 767	1 880 175	1 821 107
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	149 087	802 130	756 170	900 851	854 990

DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

FILIALES FRANÇAISES

CESAR INDUSTRIES et NOUNOURS

Les deux entités françaises n'en font plus aujourd'hui commercialement qu'une seule, l'activité « peluche » ayant été entièrement intégrée dans celle des articles de fêtes (commercial, marketing, services des ventes et administratifs, et approvisionnement/logistique).

L'activité a souffert de l'environnement économique qui s'est notamment manifesté lors de la célébration du Carnaval. Les retours de marchandises ont de ce fait été plus nombreux qu'anticipé. Le chiffre d'affaires français marque donc un recul, imputable à la fois aux déguisements et aux peluches.

La mise en avant de nos produits devant le consommateur reste un enjeu majeur pour augmenter le volume de nos ventes. La diversification vers d'autres circuits de distribution (textile, discount) prévue dans le plan César 2010 est donc une direction stratégique majeure. A cet effet, le Groupe CESAR a développé des gammes spécifiques pour Ludendo et Joué Club, qui permettent un meilleur partenariat et une amélioration des relations commerciales. Il convient également d'observer que les ventes par le biais d'internet se développent fortement, notamment grâce au partenariat avec le site Festivéo.

Certaines licences nouvelles démarrant en Europe (Ben 10) n'ont pas connu la croissance espérée en France ; la France reste en revanche le premier marché de César pour les licences Spiderman et Barbie.

AUTRES FILIALES :

JOSMAN – Espagne

L'activité espagnole a enregistré un bon début de saison, marqué par le maintien à un niveau élevé des ventes de sacs à dos pour la rentrée scolaire et l'augmentation des ventes pour Halloween, mais là aussi, le Carnaval a été décevant avec des retours importants.

Les licences nouvelles ont connu une performance remarquable, particulièrement Ben 10, Caillou et Pocoyos.

HILKA – Allemagne

Le Groupe continue en Allemagne le changement entamé ces dernières années. Hilka recentre son activité sur les clients les plus contributifs en adaptant son offre produit. La pertinence de la stratégie s'est notamment traduite par le retour à une croissance d'activité sur les clients indépendants sélectionnés, et une amélioration de la marge brute.

DISGUISE – Etats Unis d'Amérique

L'activité de la filiale a été cédée en décembre 2008.

L'exercice n'a pas été marqué par des licences fortes aux Etats-Unis. Cependant, la bonne qualité des livraisons a permis à la société de bénéficier de réassorts de la part de ses principaux clients, permettant de consolider sa part de marché.

CESAR UK – Royaume Uni

L'activité a connu une très forte hausse, sous l'impulsion des licences Ben 10 et Lazy Town (restée forte) ainsi que grâce à la croissance des déguisements adultes.

Cependant, l'exercice a été impacté par la faillite du client Woolworth, même si la plus grande partie de la créance a pu être récupérée par le biais de l'assurance Coface sur le premier trimestre 2009/2010.

Le contexte économique actuel a en outre conduit à la faillite du sous locataire de l'entrepôt.

JOKER – Italie

L'exercice n'a été marqué par aucun événement majeur avec un chiffre d'affaires et une marge globalement stables.

FESTIVAL - Madagascar.

Les tensions politiques sur l'île ont empêché la société de poursuivre ses efforts de développement des ventes de textile sur le marché local, mais cet axe de développement, qui permet de lisser les pointes d'activité, reste stratégique pour la filiale.

CESAR ASIA – Hong Kong

Cette activité a été cédée en décembre 2008.

En dépit des difficultés de trésorerie rencontrées au cours de l'exercice, la société a pu assurer de manière satisfaisante l'ensemble des livraisons prévues. L'activité FOB a continué à progresser, notamment sur le marché américain.

CESSION DU PERIMETRE AMERICAIN

Le groupe César a cédé ses activités américaines au groupe Jakks Pacific, le 29 décembre 2008. A l'issue de cette opération, le groupe César, outre son siège situé à La Plaine Saint Denis (93), reste constitué de ses filiales européennes de distribution (France, Italie, Espagne, Allemagne, UK) et de son unité de production de Madagascar, principal fournisseur historique de la zone européenne.

Conformément aux recommandations de la norme IFRS 5, les comptes présentés dans la présente plaquette reprennent et permettent d'appréhender les résultats, actifs, passifs et la trésorerie du groupe correspondant à ce nouveau périmètre. En application de la norme, les comptes historiques ont également fait l'objet d'un retraitement pro-forma.

Les caractéristiques principales de cette cession sont les suivantes :

- Cette cession a pris la forme d'un contrat d'achat d'actifs (Asset Purchase Agreement), formalisé par la signature d'un accord signé entre les deux sociétés le 22 novembre 2008. Certains actifs et passifs n'ont pas été repris par Jakks Pacific, dont les plus notables sont :
 - les dettes et créances intra-groupe
 - la trésorerie et l'endettement
 - les comptes clients détenus à la date de clôture par la filiale américaine Disguise et ayant fait l'objet d'un contrat d'affacturage avec la société CIT.
- Cette opération se traduit, dans les comptes au 31 mars 2009, par les principales incidences suivantes :
 - Prix de cession : 27 792 milliers USD, soit 21 025 milliers d'euros
 - BFR (négatif) cédé : (9 933) milliers USD, soit (7 464) milliers d'euros
 - Plus-value de cession avant frais liés à la cession et après prise en compte des survaleurs et autres actifs sous-jacents : 11 001 milliers d'euros
 - Frais directs de cession : 1 766 milliers d'euros
 - Impact sur la trésorerie, avant imputation du BFR cédé, remboursement des banques et prise en compte des frais liés à la cession: 37 725 milliers de USD.

RESTRUCTURATION DE LA DETTE

Grâce à cette opération, le Groupe César a réduit son endettement.

Dans les comptes du Groupe, la restructuration de la dette bancaire, entérinée par un Protocole de Conciliation en date du 26 novembre 2008 homologué par un jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny rendu le 3 décembre 2008, a conduit à la prise en compte d'un profit exceptionnel financier de 22 833 milliers d'euros dans les comptes au 31 mars 2009 et d'un remboursement de 12 000 milliers d'euros.

La dette Moyen et Long Terme du Groupe se trouve ramenée à 503 milliers d'euros postérieurement à cet accord de conciliation, auxquels il convient de rajouter 733 milliers d'euros de crédit-bail.

REORGANISATION DU PERIMETRE EUROPEEN

Le Groupe a commencé la mise en œuvre du plan de redressement en Europe, tel que présenté dans le Protocole de Conciliation en date du 26 novembre 2008 homologué par un jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny rendu le 3 décembre 2008. Ce dernier prévoit notamment la rationalisation du périmètre Européen et la simplification de la structure opérationnelle et commerciale, et devrait permettre le retour à l'équilibre opérationnel d'ici deux à trois ans (cf. paragraphe sur les événements post-clôture).

STOCK OPTIONS :

Le nombre de stocks options émises au profit des cadres et salariés du Groupe susceptible d'être exercées est de 16 280 stock options.

CAPITAL :

Aucune modification n'a été constatée sur cet exercice.

Le capital social est toujours égal à la somme de 12 519 869,35 euros, divisé en 8 212 443 actions de 1,5245 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

COURS DE BOURSE :

Le cours a été suspendu du 26 Juin 2008 au 04 Janvier 2009.

PLAN STRATEGIQUE :

Dans un environnement économique difficile, le Groupe a fait appel au Cabinet ALIXPARTNERS pour l'aider à faire un point sur son plan stratégique 2010, et à mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires à l'amélioration de sa performance opérationnelle. Le plan élaboré repose notamment sur la rationalisation du pôle européen, pôle actuellement déficitaire. Un plan de sauvegarde de l'emploi a dans ce cadre été mis en œuvre en France, et des réorganisations importantes ont été engagées en Allemagne et au Royaume-Uni, dont les activités opérationnelles seront transférées en France.

AVENIR PREVISIBLE

Nous nous attendons, pour l'exercice 2009-2010 à une légère diminution du chiffre d'affaires du groupe, liée à l'environnement économique difficile mais aussi à la décision de César de concentrer ses efforts sur les ventes de produits présentant une contribution positive.

Le Groupe a par ailleurs commencé la mise en œuvre du plan de redressement en Europe, tel que présenté dans le Protocole de Conciliation en date du 26 novembre 2008 homologué par une décision du Tribunal de Commerce de Bobigny rendue le 3 décembre 2008. Ce dernier prévoit notamment la rationalisation du périmètre Européen et la simplification de la structure opérationnelle et commerciale, et devrait permettre le retour à l'équilibre opérationnel d'ici deux à trois ans.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DEL'EXERCICE

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE:

Partie intégrante de la réorganisation du groupe, et afin d'en simplifier la structure, une fusion par Transmission Universelle de Patrimoine entre les sociétés françaises a été réalisée, et est devenue effective le 19 mai 2009. La société confondante est la société CESAR SA. Les sociétés CESAR Industries, France COTILLONS, MASPORT, TAGADA INTERNATIONAL et NOUNOURS sont liquidées de fait.

SITUATION DE TRESORERIE :

La poursuite de la dégradation de l'environnement économique et financier depuis le début de l'année 2009 a des répercussions importantes sur le marché du jouet et des articles festifs. Il en résulte notamment un niveau de retours important, et un allongement ponctuel des délais de recouvrement en Italie et en Espagne, ce qui affecte la capacité du Groupe César à financer son pic saisonnier de trésorerie. Dans ce cadre, le Groupe César a mis en œuvre un plan d'actions spécifique intégrant notamment la recherche de financement court terme en France auprès d'établissements de crédit au moyen d'une ligne de financement sur stocks. En Italie et en Espagne, le Groupe négocie également la levée du gel des lignes de crédit court terme enregistré depuis 6 mois.

La société a fait appel au Médiateur du Crédit afin d'accélérer l'obtention des lignes de financement en France.

RISQUE POLITIQUE :

Des tensions politiques persistent à Madagascar, qui pourraient avoir un impact potentiel sur les approvisionnements en provenance de la filiale FESTIVAL . Cette dernière assure environ 70% de l'approvisionnement des filiales de distribution européennes. A ce jour, la société n'a pas subi de retard d'activité en liaison avec les événements politiques, et le GROUPE CESAR travaille à la mise en place d'un plan de contingence pour la saison 2010-2011.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 26.209 milliers d'euros au compte « Report à Nouveau » qui s'élèvera après affectation à un montant négatif de 50.048 milliers d'euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

En application des dispositions des articles L 225-86 et suivants du Code de commerce, vous entendrez la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et engagements réglementés conclus ou poursuivis au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ce rapport, ainsi que les conventions et engagements y figurant.

- SITUATION DES MANDATS

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il vous est également rappelé que les mandats :

- de la SAS WOLFF & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, représentée par M. Jean-Philippe PERONNY,
- et de M. Grégory WOLFF Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration à l'issue de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes sociaux clos le 31 mars 2013,

et que les mandats

- du Cabinet CONSTANTIN, Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par M. Jean Paul SEURET,
- et de M. Gilles CART TANNEUR, Commissaire aux Comptes Suppléant,

viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes sociaux clos le 31 mars 2009.

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance a procédé dans sa délibération du 9 juin 2008 au renouvellement des mandats des membres du Directoire pour une période de 2 ans venant à expiration le 9 juin 2010.

SITUATION DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les mandats du Conseil de Surveillance ont une validité courant jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes clos le 31 mars 2009, exception faite du mandat de la Société ALPHA BUSINESS.

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de la Société ALPHA BUSINESS a une validité courant jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes clos le 31 mars 2012.

.

-INFORMATIONS RELATIVES AUX CUMULS DES MANDATS ET AUX REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes les sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice ainsi que les rémunérations de toute nature perçues par les mandataires sociaux de la part de la société ou de sociétés qu'elle contrôle.

LISTE DES MANDATS

Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire

Membres	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
<p>Monsieur Benoit POUSSET BOUGERE, Président du Directoire</p>	<p>Président de la SAS CESAR INDUSTRIES Président de la SAS SNJ MASPORT Président de la SAS France COTILLONS Président de la SA NOUNOURS Président de la SAS TAGADA INTERNATIONAL Gérant de la société MUGNAIONI Gérant de la société CESAR GERMANY HOLDING Administrateur unique de la société JOSMAN Président et administrateur de la société CARNAVAL Président de la société CESAR ASIA Président de la société CESAR HONG KONG Président de la société DISGUISE HONG KONG Administrateur de la société DISGUISE HOLDING CORPORATION Administrateur de la société DISGUISE INC Président de la société JOKER Administrateur de la société FESTIVAL Administrateur de la société CESAR UK</p>
<p>Monsieur Gilles MARTOCQ Membre du Directoire</p>	<p>Administrateur de la société HILMAR BETEILIGUNG Administrateur de la société HILMAR KRAUTWURST Administrateur de la société HILMAR VERWALTUNG Administrateur de la SA NOUNOURS Administrateur de la Société CESAR ASIA</p>
<p>Monsieur Pascal BONNET Membre du Directoire</p>	<p>Administrateur de la société CARNAVAL Administrateur de la société CESAR UK Administrateur de la société CESAR ASIA</p>

Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de surveillance

	W BUTLER	M VEDRINES	P COSTES	F FAVREAU	BCP
WB Finance et Partenaires	PDG				
Butler Capital Partenaires	PDG	Administrateur			
AMSTAR ENTREPRISES	Gérant				
SCI 30 Albert 1er	Gérant				
OSIATIS France	Président du CS		Représentant de WBFP au CS		
OSIATIS SA	Président du CS		Représentant de WBFP au CS		
OSIATIS INGENIERIE SAS			Représentant de WBFP au CS		
OSIATIS SYSTEMS SAS			Représentant de WBFP au CS		
GROUPE FLO SA	Membre du CS				
FCA		PDG			
PRESS INDEX			Administrateur		Administrateur
CESAR	Représentant de BCP au CS	Mbre CS	Pdt du CS	Vice-pdt du CS	Mbre CS
CHAMPILOIRE	Représentant de BCP au CS			Vice-pdt du CS	Mbre du CS
FICORB		Représentant de BCP au "comité de surveillance"			Mbre du « Comité de Surveillance »
FINANCIERE GIRAUD INTERNATIONAL		Pdt du CS	Vice-pdt du CS	Mbre du CS	Mbre du CS
GIRAUD INTERNATIONAL		Pdt du CS	Mbre du CS	Mbre du CS	Mbre du CS
FINANCIERE ACCES INDUSTRIE	Représentant de BCP				Pdt de SAS
ACCES INDUSTRIE	Représentant de BCP au CS		Pdt du CS		Mbre du CS
ACCES INVESTISSEMENT	Représentant de BCP				Pdt de SAS
COLFILM SAS	Représentant de BCP au CS				Mbre du CS
Holding Sports et Evenements	Représentant de BCP au CA				Administrateur
Paris Saint-Germain Football SASP				Administrateur	
Nexis Fibers Holding		Président			
Financière Sernam		Président du CS		Représentant de BCP au CS	Mbre du CS
Sernam Xpress		Président du CS		Représentant de BCP au CS	Mbre du CS
VSSA Holding	Représentant de BCP au CS				Membre du CS
Virgin Stores SA	Représentant de BCP au CS		Membre du CS		Membre du CS

REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

DIRECTOIRE

Au 31 Mars 2009, le Directoire se compose de trois membres, Monsieur Joe Anton ayant démissionné de ses fonctions en Janvier 2009.

La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant ou ayant exercé des fonctions de membres du Directoire au cours de l'exercice clos au 31 Mars 2009 s'élève à 1.407 milliers d'euros. Ce montant tient compte de bonus et de primes de fin de contrat à la suite de la cession du périmètre américain pour 308 milliers d'euros.

La rémunération versée à M. Benoît POUSSET-BOUGERE s'élève à 568 milliers d'euros (dont un variable versé de 335 milliers d'euros), celle versée à M. Gilles MARTOCQ s'élève à 224 milliers d'euros (dont un variable versé de 70 milliers d'euros), celle versée à M. Pascal BONNET s'élève à 137 milliers d'euros (dont un variable versé de 37 milliers d'euros), et celle versée à M. Joe ANTON s'élève à 478 milliers d'euros (dont un variable de 310 milliers d'euros).

En outre les membres du Directoire bénéficient au titre de leur contrat de travail d'une clause de sortie représentant sous certaines conditions 12 ou 18 mois de rémunération.

Les difficultés du groupe ont conduit les membres du Directoire et les principaux dirigeants à proposer une diminution significative de leur rémunération à compter du 1^{er} avril 2009.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

ACTIONNARIAT

EVOLUTION ET INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

ACTIONNARIAT :

Au 31 mars 2009, le capital s'éleve à 12.519.869,35 euros, divisé en 8.212.443 actions dont le pair est de 1,52450 euros et réparti comme suit :

	% capital	Nombre
France Private Equity II	51.52	4.230.862
Butler Capital Partners	1.59	130.834
Autres (dont public)	46.89	3.850.747

EVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL :

Il n'y a pas eu d'évolution dans le nombre d'actions composant le capital social sur l'exercice 2008-2009.

IDENTITE DES PERSONNES DETENANT UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce, les personnes physiques ou morales qui détiennent directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont les suivantes :

- France Private Equity II, groupe Butler Capital Partners, 30 cours Albert 1er 75008 Paris détient 4.230.861 actions et autant de droits de vote, soit 51,52% du capital et des droits de vote

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVEES AUX SALARIES ET A DES TIERS

Options de souscription d'actions

La restructuration de la dette bancaire entérinée le 26 Novembre 2008 a eu comme conséquence l'annulation des BSA souscrits au bénéfice des banques.

Le nombre de stocks options émises au profit des cadres et salariés du Groupe encore susceptible d'être exercées est de 16 280 stock options. En tenant compte de la caducité des options attribuées à des salariés ayant quitté le groupe, l'évolution du nombre d'options détenues par les salariés est la suivante à la date de publication des comptes :

	Nombre Initial	Départs	Caduques	Exercées	Nombre Final
Nombre	642 024	146 633	32 973	446 138	16 280

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution	Prix d'exercice en euro	Décote Surcote	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercibilité		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
					Par détenteur	Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	
Options de souscription d'actions AGM 25/06/2003	23/04/2004	Tranche C : 6.69 €	NS	Salariés ne possédant pas plus de 10% du capital	23/04/2006-23/04/2009	16 280	0,20%
Dilution totale						16 280	0,20%

Par ailleurs, vous trouverez en annexe notre rapport sur les options de souscriptions d'actions établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a pas actuellement d'actionnariat salarié.

Loi sur l'épargne salariale- rappel des modalités spécifiques du régime des augmentations de capital réservées aux salariés (obligation triennale).

Nous vous rappelons que conformément à l'article L 225-129-6 du Code de commerce, lorsque le rapport présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés de la Société (ou des sociétés qui lui sont liées au ses de l'article L 225-180 du Code de commerce) représentent moins de 3% du capital social, le Directoire doit convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires à l'effet de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'article L 3332-18 du Code du travail (anciennement, l'article L. 443-5), c'est-à-dire adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV).

La dernière assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés s'est tenue le 28 septembre 2007. Sauf décision contraire du Directoire ou de l'assemblée générale des actionnaires, la prochaine assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur l'augmentation du capital social réservée aux salariés se tiendra en 2010.

CAPITAL AUTORISE NON EMIS

Assemblée du 28 Septembre 2007

L'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2007 a pris acte de l'expiration le 27 août 2007 des autorisations d'émettre données au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2005 et non utilisées et a donné au Directoire les nouvelles autorisations d'émettre suivantes :

		Utilisation et part résiduelle
Autorisation	Caracteristiques	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum : 2.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 28 Septembre 2007	Non utilisée à ce jour
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum : 2.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 28 Septembre 2007	Non utilisée à ce jour
Augmentation de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la société	Montant nominal maximum : 2.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 28 Septembre 2007	Non utilisée à ce jour

L'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2007 a en outre dans sa quinzième résolution fixé à 2 M€ le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations susmentionnées. A ce montant nominal s'ajoutera éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital.

L'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2007 a de plus donné au Directoire les autorisations d'émettre suivantes :

		Utilisation et part
Autorisation Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	Caractéristiques Montant nominal maximum : 2.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 28 Septembre 2007	résiduelle Non utilisée à ce jour
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise	Montant nominal maximum : 500.000 € Durée : 26 mois à compter du 28 Septembre 2007	Non utilisée à ce jour

POINT SUR LA POLITIQUE DE RACHAT D' ACTIONS

Nous vous informons que le Directoire, dans le cadre de la délégation qui lui avait été donnée, n'a pas mis en œuvre de programme rachat d'actions.

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que le cours de l'action qui avait été suspendu le 26 juin 2008, a repris sa cotation le 05 janvier 2009.

Nous vous prions de trouver ci-dessous les éléments significatifs relatifs à la variation du cours de bourse de l'action CESAR à compter d'Avril 2009.

Date	Clôture	Volume	Date	Clôture	Volume
01/04/2009	0.43	36 600	29/05/2009	0.62	88 833
02/04/2009	0.43	39 501	01/06/2009	0.65	101 144
03/04/2009	0.49	203 674	02/06/2009	0.64	13 841
06/04/2009	0.49	190 018	03/06/2009	0.63	7 394
07/04/2009	0.57	425 486	04/06/2009	0.62	22 651
08/04/2009	0.81	797 792	05/06/2009	0.6	41 176
09/04/2009	0.67	793 652	08/06/2009	0.62	41 558
14/04/2009	0.66	170 264	09/06/2009	0.61	22 680
15/04/2009	0.64	95 515	10/06/2009	0.59	38 435
16/04/2009	0.61	112 124	11/06/2009	0.6	14 112
17/04/2009	0.62	105 436	12/06/2009	0.6	5 891
20/04/2009	0.6	67 797	15/06/2009	0.7	607 085
21/04/2009	0.6	73 819	16/06/2009	0.64	208 989
22/04/2009	0.69	160 945	17/06/2009	0.58	145 682
23/04/2009	0.65	244 170	18/06/2009	0.57	146 411
24/04/2009	0.69	102 048	19/06/2009	0.57	17 020
27/04/2009	0.66	65 830	22/06/2009	0.55	21 268
28/04/2009	0.65	19 405	23/06/2009	0.54	37 739
29/04/2009	0.65	14 067	24/06/2009	0.54	7 235
30/04/2009	0.64	41 882	25/06/2009	0.59	163 269
04/05/2009	0.66	46 095	26/06/2009	0.57	26 249
05/05/2009	0.66	43 852	29/06/2009	0.55	38 361
06/05/2009	0.72	239 621	30/06/2009	0.56	9 611
07/05/2009	0.71	134 997	01/07/2009	0.57	7 851
08/05/2009	0.72	32 479	02/07/2009	0.59	28 274
11/05/2009	0.7	68 580	03/07/2009	0.58	15 465
12/05/2009	0.72	79 883	06/07/2009	0.56	25 251
13/05/2009	0.7	23 998	07/07/2009	0.56	5 361
14/05/2009	0.66	48 206	08/07/2009	0.55	28 321
15/05/2009	0.65	8 001	09/07/2009	0.54	55 405
18/05/2009	0.67	49 181	10/07/2009	0.51	49 440
19/05/2009	0.66	11 087	13/07/2009	0.51	27 901
20/05/2009	0.66	32 141	14/07/2009	0.5	6 434
21/05/2009	0.66	4 105	15/07/2009	0.5	1 851
22/05/2009	0.63	22 638	16/07/2009	0.53	36 851
25/05/2009	0.64	13 462	17/07/2009	0.54	10 011
26/05/2009	0.63	30 972	20/07/2009	0.56	23 111
27/05/2009	0.61	38 217	21/07/2009	0.52	151 431
28/05/2009	0.59	50 685	22/07/2009	0.52	106 068
			23/07/2009	0.52	3 901
			24/07/2009	0.52	6 568

PRISES DE PARTICIPATION ET PRISE DE CONTROLE

Néant.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe CESAR n'a pas de passifs liés aux aspects environnementaux et aucune des sociétés du Groupe n'a constaté dans ces comptes de la période des passifs, des dépenses, ou des investissements significatifs liés à cette problématique environnementale.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE CESAR

Nous vous présentons dans le présent chapitre le rapport de gestion du groupe consolidé pour l'exercice clos le 31 Mars 2009.

Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont été établis selon la méthode décrite dans le chapitre A de l'annexe aux comptes consolidés.

Egalement, ainsi que décrit dans l'Annexe, les activités cédées ont été présentées sur une ligne distincte, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2009

Les éléments importants du compte de résultat sont les suivants :

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 39.483 milliers d'euros.

Le coût des marchandises vendues s'établit à 21.468 milliers d'euros.

La marge brute s'établit quand à elle à 18.015 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice s'élève à (4.249) milliers d'euros

Le résultat opérationnel de l'exercice est de (28.941) milliers d'euros.

FRAIS GENERAUX

Les frais généraux de l'exercice s'élèvent à 22.264 milliers d'euros, ils se répartissent entre frais commerciaux et de distribution pour 12.927 milliers d'euros, frais de création pour 1.410 milliers d'euros, frais administratifs pour 7.368 milliers d'euros, autres produits et (charges) d'exploitation pour 394 milliers d'euros et les dotations et (reprises) sur amortissements sur immobilisations pour 953 milliers d'euros.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont des produits ou charges inhabituels, de montant particulièrement significatif, et ne rentrant pas dans l'activité opérationnelle habituelle du groupe, présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Le résultat net des opérations inhabituelles est une charge de (24.692) milliers d'euros. Il se décompose essentiellement en : dépréciation des survaleurs et fonds de commerce pour (19.828) milliers d'euros, dotation aux provisions nette sur stocks concernant essentiellement les filiales JOSMAN (Espagne) et JOKER (Italie) à hauteur de (2.043) milliers d'euros, dotation aux provisions pour risque suite à un audit auprès de licenciés pour (1.000) milliers d'euros, et d'un profit exceptionnel chez CESAR SA à hauteur de 2.250 milliers d'euros à la suite de la cession du périmètre américain. Le solde est essentiellement constitué des frais et honoraires liés à la cession des activités du pôle américain et de CESAR ASIA.

COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Les charges financières s'élèvent à (3.322) milliers d'euros en relation avec l'accord signé avec le pool bancaire le 22 Novembre 2008, qui a permis de solder les emprunts à moyen et long terme de CESAR SA, et ainsi, de réduire les intérêts d'emprunts à (771) milliers d'euros sur l'exercice. Le solde des charges financières, (2.551) milliers d'euros, est composé d'intérêts sur Dette court terme, (2.324) milliers d'euros et de frais d'escompte clients, (227) milliers d'euros.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

Le solde des « autres produits et charges financières », 17.695 milliers d'euros, est constitué à hauteur de 22.833 milliers d'euros du produit financier exceptionnel réalisé par César Sa à la suite de la signature du protocole avec le pool bancaire en date du 22 Novembre 2008, et de perte de change nette à hauteur de (4.427) milliers d'euros.

RESULTAT NET

Le résultat net des activités poursuivies s'établit à (18.413) milliers d'euros . Le résultat net d'impôts des activités arrêtées est de 12.638 milliers d'euros. Ainsi, le résultat net consolidé s'établit à (5.775) milliers d'euros dont (5.781) milliers d'euros pour la part du groupe.

-BILAN CONSOLIDE

L'examen du bilan au 31 Mars 2009 appelle les constatations suivantes :

1 - ACTIF DU BILAN

ACTIFS IMMOBILISES

Nos actifs immobilisés s'élèvent à un montant de 7.236 milliers d'euros. Ils sont constitués :

- a) d'immobilisations incorporelles pour 2.765 euros
- b) d'immobilisations corporelles pour 4.336 milliers d'euros
- c) d'immobilisations financières pour 135 milliers d'euros.

ACTIF COURANT

Le montant de l'actif courant s'établit à un montant de 41.567 milliers d'euros.

Il se décompose de la manière suivante :

- stocks et en-cours pour 12.664 milliers d'euros,
- créances clients et compte rattachés pour 17.484 milliers d'euros,
- autres créances et comptes de régularisation pour 8.733 milliers d'euros,
- valeurs mobilières de placement pour 56 milliers d'euros,
- disponibilités pour 2.630 milliers d'euros.

Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Le montant des actifs classés comme détenus en vue de la vente s'élève à 4.215 milliers d'euros.

2 – PASSIF DU BILAN

Le montant des capitaux propres du Groupe ressort à 17.673 milliers d'euros contre 19.103 milliers d'euros au 31 Mars 2008.

Le montant du passif non courant s'élève à 2.218 milliers d'euros contre 9.082 milliers d'euros au 31 Mars 2008.

Le passif courant est au 31 Mars 2009 de 32.207 milliers d'euros contre 80.988 milliers d'euros au 31 Mars 2008.

Le montant des passifs classés comme détenus en vue de la vente s'élève à 793 milliers d'euros au 31 Mars 2009.

Enfin, le total du bilan passif s'élève à 53.018 milliers d'euros au 31 Mars 2009 contre 109.373 milliers d'euros au 31 Mars 2008.

EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Nous vous prions de vous reporter au paragraphe correspondant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous prions de vous reporter au paragraphe correspondant.

-PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Nous vous prions de vous reporter au paragraphe correspondant



APPROBATION DES COMPTES – DECISIONS A PRENDRE

Les projets de résolutions qui sont soumis à l'assemblée générale du 30 septembre 2009 reprennent les principaux points de ce rapport.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice et les comptes consolidés ainsi que l'affectation des résultats que nous vous proposons.

Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir vous prononcer sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée :

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport du directoire sur la gestion de la Société et du groupe ;
- 2) Observations du conseil de surveillance ;
- 3) Rapport du président du conseil de surveillance visé à l'article L. 225-68 du code de commerce ;
- 4) Rapport spécial défini à l'article L. 225-184 du Code de Commerce présenté par le Directoire concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- 5) Rapport complémentaire défini à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce présenté par le Directoire relatif à l'usage des délégations de pouvoirs qui lui ont été conférées en matière d'augmentation de capital ;
- 6) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- 7) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90 du Code de commerce ;
- 8) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne ;
- 9) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- 10) Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2009 et quitus aux dirigeants ;
- 11) Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- 12) Affectation du résultat ;
- 13) Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90 du Code de commerce ;
- 14) Renouvellement des mandats de quatre membres du conseil de surveillance ;
- 15) Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- 16) Nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- 17) Pouvoir pour formalités.

PROJETS DE RESOLUTIONS

LECTURE DES RAPPORTS

1) Lecture des rapports

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe, du rapport spécial défini à l'article L. 225-184 du Code de Commerce présenté par le Directoire concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, du rapport complémentaire défini à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce présenté par le Directoire relatif à l'usage des délégations de pouvoirs qui lui ont été conférées en

matière d'augmentation de capital, des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90 du code de commerce, du rapport du président du conseil de surveillance visé à l'article L. 225-68 du code de commerce et du rapport des commissaires aux comptes relatif audit rapport, approuve l'ensemble de ces rapports dans toutes leurs parties.

2) Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2009

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du directoire sur la gestion de la Société et du groupe ;
- Des observations écrites du conseil de surveillance ;
- Du rapport du président du conseil de surveillance visé à l'article L. 225-68 du code de commerce ;
- Des comptes sociaux annuels de la Société, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe ;
- Du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;
- Du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90 du Code de commerce ;
- Du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne ;

Approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 (comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe) tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du directoire et du conseil de surveillance de l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

3) Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du directoire sur la gestion de la Société et du groupe ;
- Des observations écrites du conseil de surveillance ;
- Des comptes consolidés du groupe ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

4) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2009

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, des observations écrites du Conseil de surveillance ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, approuve la proposition d'affectation du résultat du

Directoire et, après avoir constaté que les comptes sociaux au 31 mars 2009 se soldent par un résultat net bénéficiaire de 26.208.547 €, décide de l'affecter au compte de Report à nouveau qui passera du montant débiteur de 76.256.284 € à un montant débiteur de 50.047.737 €.

L'assemblée générale prend également acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

L'assemblée générale, sur rapport du directoire et des observations écrites du conseil de surveillance, constate que, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il y a eu au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009 un montant de 16.620 € d'amortissements excédentaires visés à l'alinéa 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts.

5) Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants et L. 225-90 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes qui lui a été présenté sur les conventions et engagements relevant des articles L. 225-86 et suivants et de l'article L. 225-90 du Code de commerce et du rapport du directoire, approuve, par vote distinct, chacune des conventions et engagements qui y sont mentionnés, les actionnaires ayant participé directement ou indirectement auxdits conventions et engagements ne prenant pas part au vote.

6) Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Pierre COSTES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et constaté que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Pierre COSTES arrive à son terme ce jour, décide de le renouveler pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

7) Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Frédéric FAVREAU

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et constaté que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Frédéric FAVREAU arrive à son terme ce jour, décide de le renouveler pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

8) Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de la société BUTLER CAPITAL PARTNERS

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et constaté que le mandat de membre du conseil de surveillance de la société BUTLER CAPITAL PARTNERS arrive à son terme ce jour, décide de le renouveler pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

9) Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Michel VEDRINES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et constaté que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Michel VEDRINES arrive à son terme ce jour, décide de le renouveler pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

10)Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et constaté que les mandats :

- du Cabinet CONSTANTIN, Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par M. Jean- Paul SEGURET,
- et de M. Gilles CART TANNEUR, Commissaire aux Comptes Suppléant,

viennent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes sociaux clos le 31 mars 2009, décide de les renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

11)Nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et constaté que les mandats des commissaires aux comptes venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes sociaux clos le 31 mars 2009, décide de procéder à leur remplacement.

12)Pouvoirs pour formalités

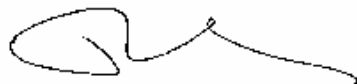
L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez, et nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui traduisent les termes de ce rapport.

Le Directoire

DECLARATION DU DIRIGEANT

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »



Benoît Poussel-Bougère
Président du Directoire

La Plaine Saint-Denis, le 09 Septembre 2009

ANNEXE 1 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations Financières	Capital (en devises)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (en devises)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus (Euros)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (Euros)	Montant des avals et cautions donnés par la société en Euros	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé (Euros)	Résultat du dernier exercice écoulé (Euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (Euros)	Monnaie	Cours 2008/2009 pour le compte de résultat
				Brute	Nette							
Filiales et participations												
<u>1. Filiales</u>												
(+ de 50% du capital détenu par la société) :												
S.N.J. MASPORT	263 580	675 272	100.00	1 484 862	1 023 984			111 281	85 133		EUR	EUR
CESAR Inc.	337 812	433 430	100.00	311 993	311 993				0		USD	1,25687
JOSMAN SI.	60 101	2 528 215	100.00	1 559 271	1 559 271		3 640 000	8 363 529	111 607		EUR	EUR
CESAR UK	2 100 000	(3 471 200)	100.00	2 596 908	0	1 335 246	5 129 000	8 156 451	1 218 449		GBP	0,8345
CESAR INDUSTRIES	4 320 000	(15 705 251)	100.00	6 036 904	1	12 509 753		12 832 717	831 614		EUR	EUR
DISGUISE	25 555 952	612 709	100.00	15 868 976	9 471 674			44 534 487	(10 412 560)		USD	1,25687
FRANCE COTILLONS	770 000	(8 442 935)	100.00	10 665 395	1	7 917 784		100 000	63 627		EUR	EUR
TAGADA INTERNATIONAL	184 800	(687 654)	100.00	2 226 997	0	738 910		100 000	38 525		EUR	EUR
CESAR GERMANY HOLD	25 000	989 146	100.00	5 525 000	0	14 147 102		0	(13 004 809)		EUR	EUR
CARNAVAL	3 500 000	11 953 095	100.00	2 192 360	0	0		0	(369 478)		MUR	42,018871
FESTIVAL	34 480 000	7 358 132	96.77	4 867 195	2 783 577	1 091 061	809 000	7 218 162	(17 642)		MGA	2462,373
CESAR ASIA	1 000 000	(105 847 927)	99.90	2 041 729	295 265	0		59 002 484	10 913 414	12 629 460	HKD	10,77255
JOKER	102 257	0	100.00	1 364 396	0	2 356 322	4 425 000	5 038 289	19 332	887 059	EUR	EUR
NOUNOURS	1 718 917	(16 139 563)	100.00	17 318	0	19 304 148		3 752 004	(1 394 919)		EUR	EUR
(+ de 10% du capital détenu par la société) :												
NFANT												
<u>Total</u>				56 759 304	15 445 766	59 400 326	14 003 000			13 516 519		

ANNEXE 2 : RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU
D'ACHAT D'ACTION EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

CESAR
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET A CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 12.519.869,35 €
Siège social : 19 rue des Bretons - 93200 La Plaine Saint Denis
R.C.S. BOBIGNY 381 178 797

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Nous vous indiquons qu'aucune option n'a été consentie, souscrite ou achetée durant l'exercice.

Le nombre de stock options émises durant les exercices précédents au profit des cadres et salariés du Groupe CESAR et susceptibles d'être exercées ultérieurement est, au 31 mars 2009, de 16.280.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur ces options. Aussi, sous réserve des observations que pourrait exprimer votre Commissaire aux comptes, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

ANNEXE 3 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE CESAR

Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire

Membres	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
<p>Monsieur Benoit POUSSET BOUGERE, Président du Directoire</p>	<p>Président de la SAS CESAR INDUSTRIES Président de la SAS SNJ MASPORT Président de la SAS France COTILLONS Président de la SA NOUNOURS Président de la SAS TAGADA INTERNATIONAL Gérant de la société MUGNAIONI Gérant de la société CESAR GERMANY HOLDING Administrateur unique de la société JOSMAN Président et administrateur de la société CARNAVAL Président de la société CESAR ASIA Président de la société CESAR HONG KONG Président de la société DISGUISE HONG KONG Administrateur de la société DISGUISE HOLDING CORPORATION Administrateur de la société DISGUISE INC Président de la société JOKER Administrateur de la société FESTIVAL Administrateur de la société CESAR UK</p>
<p>Monsieur Gilles MARTOCQ Membre du Directoire</p>	<p>Administrateur de la société HILMAR BETEILIGUNG Administrateur de la société HILMAR KRAUTWURST Administrateur de la société HILMAR VERWALTUNG Administrateur de la SA NOUNOURS Administrateur de la Société CESAR ASIA</p>
<p>Monsieur Pascal BONNET Membre du Directoire</p>	<p>Administrateur de la société CARNAVAL Administrateur de la société CESAR UK Administrateur de la société CESAR ASIA</p>

Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de surveillance

	W BUTLER	M VEDRINES	P COSTES	F FAVREAU	BCP
WB Finance et Partenaires	PDG				
Butler Capital Partenaires	PDG	Administrateur			
AMSTAR ENTREPRISES	Gérant				
SCI 30 Albert 1er	Gérant				
OSIATIS France	Président du CS		Représentant de WBFP au CS		
OSIATIS SA	Président du CS		Représentant de WBFP au CS		
OSIATIS INGENIERIE SAS			Représentant de WBFP au CS		
OSIATIS SYSTEMS SAS			Représentant de WBFP au CS		
GROUPE FLO SA	Membre du CS				
FCA		PDG			
PRESS INDEX			Administrateur		Administrateur
CESAR	Représentant de BCP au CS	Mbre CS	Pdt du CS	Vice-pdt du CS	Mbre CS
CHAMPILOIRE	Représentant de BCP au CS			Vice-pdt du CS	Mbre du CS
FICORB		Représentant de BCP au "comité de surveillance"			Mbre du « Comité de Surveillance »
FINANCIERE GIRAUD INTERNATIONAL		Pdt du CS	Vice-pdt du CS	Mbre du CS	Mbre du CS
GIRAUD INTERNATIONAL		Pdt du CS	Mbre du CS	Mbre du CS	Mbre du CS
FINANCIERE ACCES INDUSTRIE	Représentant de BCP				Pdt de SAS
ACCES INDUSTRIE	Représentant de BCP au CS		Pdt du CS		Mbre du CS
ACCES INVESTISSEMENT	Représentant de BCP				Pdt de SAS
COLFILM SAS	Représentant de BCP au CS				Mbre du CS
Holding Sports et Evenements	Représentant de BCP au CA				Administrateur
Paris Saint-Germain Football SASP				Administrateur	
Nexis Fibers Holding		Président			
Financière Sernam		Président du CS		Représentant de BCP au CS	Mbre du CS
Sernam Xpress		Président du CS		Représentant de BCP au CS	Mbre du CS
VSSA Holding	Représentant de BCP au CS				Membre du CS
Virgin Stores SA	Représentant de BCP au CS		Membre du CS		Membre du CS

CESAR
Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 12.519.869,35 €.
Siège social : 19 rue des Bretons, 93200 la Plaine Saint Denis.
381 178 797 R.C.S. BOBIGNY.
EXERCICE 2008/2009
DU 1^{ER} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux alinéas 7 à 11 de l'article L. 225-68 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Il convient de préciser que le Conseil de Surveillance remplit le rôle de Comité d'audit conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux du Responsable du Contrôle Interne et du Directeur Général Adjoint- Finances notamment.

Ce rapport a été finalisé sur la base de la documentation disponible au sein du Groupe au titre du dispositif de contrôle interne et présenté par le Directoire. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques sont intervenus en cours d'exercice, notamment au sein du Conseil de surveillance. Enfin, le présent rapport a été présenté et approuvé au Conseil lors de sa séance du 09 juillet 2009.

PRESENTATION DU CONSEIL

Il convient de rappeler que le Conseil est composé de cinq membres :

- la société Alpha Business, représentée par M. Marc Limpens,
- la société Butler Capital Partners, représentée par M. Walter Butler,
- M. Michel Védrines,
- M. Pierre Costes,
- M. Frédéric Favreau.

Le Conseil de surveillance est informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Les documents et les dossiers sont tenus à disposition lors des Conseils ou communiqués sur demande, permettant ainsi la mise en œuvre effective du droit de communication des membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil est informé des règles de déontologie applicables aux membres du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions qui examinent les comptes. Le procès-verbal de chaque délibération est établi par le Président assisté du secrétaire du Conseil.

A ce titre, le Conseil de surveillance s'est réuni pendant l'exercice aux dates suivantes :

- 23 Mai 2008,
- 09 Juin 2008,
- 27 Juin 2008,
- 18 Juillet 2008,
- 26 Août 2008,
- 01 Octobre 2008,
- 14 Octobre 2008,
- 30 Octobre 2008,
- 13 Novembre 2008,
- 27 Novembre 2008
- 11 Février 2009
- 30 Mars 2009.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a décidé de faire usage de l'alinéa 8 de l'article 27 des statuts de la société et de déterminer les modalités de participation aux différents conseils par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Par délibération du 30 novembre 2007, le Conseil a ainsi élaboré un règlement intérieur, entré en vigueur immédiatement, prévoyant que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, des membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Toutefois, le Conseil qui a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés ne pourra en aucun cas être tenu par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement constitue la charte de gouvernance du Conseil de surveillance de la société. Il a pour objet de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil de surveillance en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise que commandent l'éthique et l'efficacité.

Ce règlement, adapté aux besoins actuels du Conseil de surveillance, sera modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation, des technologies modernes et des besoins du Conseil.

INFORMATIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef d'octobre 2003, « Le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées », des recommandations Afep-Medef sur

la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées en janvier 2007, et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008.

Le Conseil de Surveillance de la société a adopté, le 30 novembre 2007, un règlement intérieur dont les termes correspondent aux principales préconisations en matière de gouvernance d'entreprise et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Nous précisons par ailleurs que la société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Toutefois, la société ne comporte pas de comités spécialisés, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance exerçant collégalement leurs fonctions.

REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux sont fixés par le conseil de surveillance, conformément aux dispositions statutaires.

Le Conseil de surveillance fixe ainsi les rémunérations des membres du Directoire et les primes qui leur sont accordées sont en correspondance avec les performances et les actions qu'ils ont pu réaliser au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les membres du Directoire bénéficient de contrats de travail conclus antérieurement à leur nomination.

En revanche, les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous indique que l'article 36 des statuts prévoit les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales de la société et notamment que:

« Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.

Toutefois, sera seul admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter à distance l'actionnaire qui aura au préalable justifié de cette qualité :

(a) en ce qui concerne ses actions nominatives, par l'inscription nominative de ces actions à son nom ;

(b) en ce qui concerne ses actions au porteur, par leur inscription ou leur enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par son intermédiaire financier habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'Assemblée.»

Pendant l'exercice 2008/2009 l'organisation mise en place des contrôles et de leur évaluation a prouvé sa pertinence et s'avère bien adaptée au Groupe.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS « REGLEMENTES » ET «DECLARABLES » CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS « RÉGLEMENTÉS » :

Les procédures d'autorisation préalables sont respectées lorsque des conventions et engagements relèvent des articles L 225-86 à L 225-90-1 du Code de commerce. Conformément à ces textes, les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à ce contrôle.

Les personnes concernées ne prennent pas part au vote.

Ces conventions et engagements sont transmis aux commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DITS « DÉCLARABLES » :

Il s'agit des conventions et engagements portant sur des opérations « courantes » et conclues à des conditions « normales ».

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions et engagements ont été communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini au sein du Groupe comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif et les procédures mises en place comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Ce dernier se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne du Groupe sont les suivants :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables ainsi que de traitement de l'information, formalisées et à jour.

PILOTAGE DU DISPOSITIF

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne

du Groupe, un « Responsable du Contrôle Interne », directement rattaché au Directoire, M. Philippe Delorme, pilote le dispositif mis en place.

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

Le Groupe met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

B) DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Elaboration de l'information comptable et financière

La Comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, centralise les écritures, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés ainsi que les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Général Adjoint- Finances, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par le Groupe.

Le dispositif de contrôle comptable, partie intégrante du système de contrôle interne, s'appuie sur une méthodologie formalisée visant à s'assurer notamment :

- du respect des dispositions légales et réglementaires (notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit) par le système d'information comptable et réglementaire et des référentiels qui lui sont associés,
- de l'exercice d'un contrôle comptable à deux niveaux, constitué d'un premier degré sous la responsabilité des services comptables des filiales et d'un deuxième degré assuré par le contrôle de la Société mère sur ses filiales dans le cadre du processus de consolidation de celles-ci.

C) POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Je vous précise que les pouvoirs du Directoire sont statutairement limités aux points suivants, en vertu de l'article 18 des statuts qui prévoit que :

« Toutefois, outre les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil de surveillance est exigée par la loi, il est stipulé à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, que certaines décisions ne peuvent être prises par le Directoire et certains actes ou engagements ne peuvent être passés ou signés par le Directoire, son Président ou par un Directeur Général, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Il s'agit de :

- toute proposition de nomination des commissaires aux comptes titulaires ou suppléants ;*
- toute proposition de distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou autres distributions assimilées à concurrence d'un montant supérieur à 10 % du résultat net consolidé (part du groupe) de la Société ;*
- l'approbation du budget, du plan d'investissement et du plan de financement ;*
- tout investissement de maintenance ou de renouvellement d'un montant cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;*
- toute sûreté, caution, aval ou garantie d'un montant à fixer par le Conseil de surveillance ;*
- toute acquisition ou aliénation d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou cumulé sur l'année supérieur à 3 M d'euros ;*
- toute souscription d'emprunts ou lignes de crédit d'un montant unitaire supérieur à 3 M d'euros pour les emprunts d'une durée supérieure à 1 an,*
- toute prise de participation pour un montant unitaire supérieur à 1,5 M d'euros, ou toute création de nouvelles entités juridiques ;*

- (ix) toute proposition d'émission de valeurs mobilières et de tous autres titres ;*
- (x) tout recrutement de tout cadre dirigeant impliquant pour la Société un salaire brut annuel supérieur à 200.000 euros.*

Les montants indiqués au présent point seront augmentés de 5 % par an à compter du 1^{er} janvier 2008.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

CONSTANTIN ASSOCIES
114, rue de Marius AUFAN
92300 – LEVALLOIS-PERRET

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 - CHAMALIERES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société CESAR S.A.**

Exercice clos le 31 mars 2009

CESAR S.A.

19, rue des Bretons

93200 – LA PLAINE SAINT DENIS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CESAR S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

.../...

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

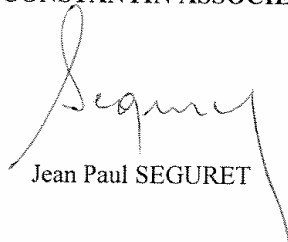
Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Levallois-Perret et Chamalières, le 14 septembre 2009

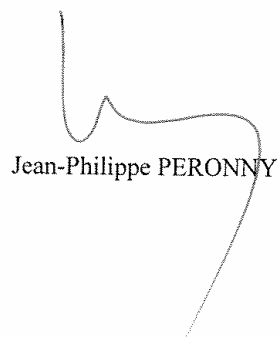
Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



Jean Paul SEGURET

WOLFF & ASSOCIES



Jean-Philippe PERONNY

Annexe 6 Comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 soumis à l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009.

BILAN ACTIF

	Brut	Amort. Prov.	Net 31-mars-09	Net 31-mars-08
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	3 856	1 226	2 630	2 595
Immobilisations corporelles	3 215	1 301	1 913	1 899
Immobilisations financières	56 808	41 314	15 495	23 960
Total de l'actif immobilisé	63 879	43 841	20 038	28 454
Actif circulant				
Stocks	-	-	-	-
Clients	1 612	-	1 612	4 829
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Personnel et organismes sociaux	-	-	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	-	-	-	-
Autres créances	61 753	48 422	13 331	12 816
Valeurs mobilières de placement	127	91	35	139
Disponibilités	426	-	426	6
Total de l'actif circulant	63 917	48 513	15 403	17 792
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	196	-	196	381
Frais émission des emprunts à étaler	-	-	-	1 466
Ecart de conversion actif	126	-	126	623
Total comptes de régularisation	322	-	322	2 470
Total actif	128 118	92 354	35 764	48 716

BILAN PASSIF

	31-mars-09	31-mars-08
Capitaux propres		
Capital social	12 520	12 520
Primes d'émission, de fusion, d'acquisition	49 164	49 164
Réserve légale	126	126
Réserves réglementées	120	120
Autres réserves	7 886	7 886
Report à nouveau	(76 256)	(41 718)
Résultat de l'exercice	26 209	(34 539)
Total capitaux propres	19 769	(6 440)
Provisions pour risques et charges	1 126	623
Total des provisions pour risques et charges	1 126	623
Dettes		
Emprunts et dettes financières	0	35 828
<i>dont Emprunts obligataires convertibles</i>	0	3 546
Intérêts courus	0	15
Avances financières	0	1 442
Avances financières en comptes courants	10 773	10 279
Fournisseurs et comptes rattachés	3 023	3 673
Personnel	174	199
Organismes sociaux	274	295
Etat, impôts sur les bénéfices	73	40
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40	47
Autres dettes fiscales et sociales	78	18
Autres dettes	100	0
Total dettes	14 535	51 837
Comptes de regularisation		
Produits constatés d'avance	90	-
Ecart de conversion passif	244	2 696
Total comptes de regularisation	334	2 696
Total passif	35 764	48 716

COMPTE DE RESULTAT

	31-mars-09 12 mois	31-mars-08 12 mois
<u>Produits</u>		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue	5 206	5 547
Autres produits	3 505	3 561
Total produits	8 711	9 108
<u>Consommations marchandises et matières</u>		
Achats de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnement	-	-
Autres achats et charges externes	(2 955)	(2 880)
Total consommations marchandises et matières	(2 955)	(2 880)
<u>Marge sur marchandises et matières</u>	5 756	6 228
<u>Charges</u>		
Impôts taxes et versements assimilés	(244)	(286)
Salaires et traitements	(1 821)	(1 880)
Charges sociales	(855)	(901)
Amortissements et provisions	(359)	(413)
Autres charges	(3 022)	(1 409)
Total charges	(6 301)	(4 889)
<u>Résultat d'exploitation</u>	(546)	1 339
<u>Résultat financier</u>		
Produits financiers	39 090	8 243
Charges financières	(21 843)	(44 112)
Total résultat financier	17 247	(35 869)
<u>Résultat courant avant impôts</u>	16 702	(34 530)
<u>Résultat exceptionnel</u>		
Produits exceptionnels	12 815	11
Charges exceptionnelles	(3 402)	(93)
Total résultat exceptionnel	9 413	(82)
Impôts sur les bénéfices	94	73
<u>Résultat net</u>	26 209	(34 539)

FAITS SIGNIFICATIFS

Dans un environnement économique difficile, le Groupe CESAR n'a pas atteint les objectifs de forte hausse de sa rentabilité qu'il s'était fixé pour l'exercice 2008-2009. Cette situation est liée essentiellement aux surcoûts liés à la chaîne d'approvisionnement, à la faiblesse de l'activité au cours du quatrième trimestre comptable et à des retours de marchandises importants au titre de Carnaval.

Parallèlement, deux éléments ont contribué à la dégradation de la trésorerie du Groupe, à savoir :

- la baisse des encaissements depuis le premier trimestre 2008 en raison des retours évoqués précédemment,
- le renouvellement des licences avec les principaux studios, dont la négociation a été pour certains anticipée par les studios, et que César a pu renouveler avec succès, sécurisant ainsi pour une durée de 4 années la plupart du temps son principal actif représenté par les licences.

Cette dégradation de la trésorerie a conduit la direction du Groupe à céder ses activités américaines et chinoises (DISGUISE et CESAR ASIA).

Le groupe américain JAKKS s'est porté acquéreur de ces sociétés en date du 29 Décembre 2008.

Suite à cette vente le groupe CESAR a remboursé ses emprunts.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 25/08/2009 et présentés au Conseil de Surveillance en date du 26/08/ 2009. L'Assemblée Générale appelée à statuer est fixée au 30 Septembre 2009.

Les événements ci-dessus ont eu un impact significatif sur les comptes de CESAR SA clos le 31 mars 2009 à travers la constatation d'une provision pour dépréciation des titres de participation pour 8 554 milliers d'euros et une reprise de 85 milliers d'euros et une provision pour dépréciation des comptes courants pour 9 464 milliers d'euros ainsi qu'une reprise pour 548 milliers d'euros

Cours de Bourse : Le cours a repris sa cotation le 5 Janvier 2009.

Cession du Périmètre Américain

Le groupe César a procédé en date du 29 décembre 2008 à la cession de ses activités américaines au groupe JAKKS PACIFIC. A l'issue de cette opération, le groupe César, outre son siège situé à La Plaine Saint Denis (93), reste constitué de ses filiales européennes de distribution (France, Italie, Espagne, Allemagne, UK) et de son unité de production de Madagascar, principal fournisseur historique de la zone européenne.

Conformément aux recommandations de la norme IFRS 5, les comptes présentés dans la présente plaquette reprennent et permettent d'appréhender les résultats, actifs, passifs et la trésorerie du groupe correspondant à ce nouveau périmètre. En application de la norme, les comptes historiques ont également fait l'objet d'un retraitement pro-forma.

Les caractéristiques principales de cette cession sont les suivants:

- Cette cession a pris la forme d'un contrat d'achat d'actifs (Asset Purchase Agreement), formalisé par la signature d'un accord signé entre les deux sociétés le 22 novembre 2008. Certains actifs et passifs n'ont pas été repris par JAKKS PACIFIC, dont les plus notables sont :
 - les dettes et créances intra-groupe
 - la trésorerie et l'endettement
 - les comptes clients détenus à la date de clôture par la filiale américaine DISGUISE et ayant fait l'objet d'un contrat d'affacturage avec la société CIT.

- L'impact de l'opération dans les comptes au 31 mars 2009 est le suivant :
 - Prix de cession : 27 792 milliers USD, soit 21 025 milliers d'euros
 - BFR cédé : (9 933) milliers USD, soit (7 464) milliers d'euros
 - Plus-value de cession avant frais liés à la cession et après prise en compte des survaleurs et autres actifs sous-jacents : 11 001 milliers d'euros
 - Frais de cession : 1 766 milliers d'euros
 - Impact sur la trésorerie du Groupe avant remboursement des banques et frais liés à la cession: 37 725 milliers de USD.

Restructuration de la dette

Grâce à cette opération, le Groupe César a réduit son endettement.

Dans les comptes du Groupe, la restructuration de la dette bancaire, entérinée par un Protocole de Conciliation en date du 26 novembre 2008 homologué par une décision du Tribunal de Commerce de Bobigny rendue le 3 décembre 2008, a conduit à la prise en compte d'un profit exceptionnel financier de 22 833 k€ dans les comptes au 31 mars 2009 et d'un remboursement de 12 000 milliers d'euros.

La dette Moyen et Long Terme du Groupe se trouve ramenée à 503 K€ postérieurement à cet accord de conciliation, auxquels il convient de rajouter 733 k€ de crédit-bail.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes d'évaluation et de détermination du résultat sont restées inchangées par rapport à celles retenues pour les exercices précédents.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect des règles de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité de l'exploitation.

Les méthodes retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans ce poste, figurent des acquisitions de brevets (marques déposées) non amortissables, et des achats de logiciels amortissables sur une durée maximum de trois ans.

Au cours de l'exercice 2008/2009, le Groupe CESAR a continué son engagement de la nouvelle phase de développement, présentée dans le plan « CESAR 2010 » en juillet 2006. Conformément au plan stratégique, les catalogues et les produits distribués ont fait l'objet de développement.

Par référence au Règlement CRC n° 2004-06, et en raison notamment de sérieuses chances de réussite et de rentabilité commerciale, les coûts de développement liés à ce nouveau plan stratégique ont été identifiés et analysés pour être inscrits à l'actif du bilan. Ces frais seront amortis sur la durée de vie estimée des dites collections.

Le Groupe César a poursuivi au cours de l'exercice 2008-2009 son effort de développement et d'adaptation des catalogues et des produits distribués conformément au plan stratégique.

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées, le cas échéant. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de consommation prévisionnelle des avantages économiques liés à leur utilisation.

Les principales cadences d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Terrains	Non amortis
- Agencements terrains	20 ans
- Constructions	20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation ont été évalués à la valeur historique d'acquisition. Une dépréciation est toutefois constituée lorsqu'elle s'avère nécessaire en rapprochant, à la clôture de l'exercice, la valeur d'entrée des titres dans le patrimoine de l'entreprise de leur valeur d'utilité.

Par application de cette méthode, les titres FRANCE COTILLONS, TAGADA, CESAR INDUSTRIES, NOUNOURS, CESAR UK, JOKER, CARNAVAL et CESAR GERMANY sont dépréciés en totalité, les titres MASPORT, FESTIVAL, DISGUISE et CESAR ASIA étant pour leur part dépréciés partiellement.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales après constatation éventuelle de provisions pour dépréciation si un risque d'insolvabilité du débiteur concerné s'avérait.

Les créances et dettes en devises sont comptabilisées au cours de la devise en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les créances et dettes résiduelles sont évaluées en euros au cours du 31 Mars et les corrections s'effectuent par utilisation des comptes d'écarts de conversion au bilan (§ 6).

Le poste « autres créances » englobe notamment les avances sur licence qui sont amorties en fonction du chiffre d'affaires réalisé avec la licence sur la période et au maximum sur la durée de vie du contrat de 1 à 5 ans. Dans le cas où une licence perdrait toute substance avant la fin de sa durée de vie, le solde serait directement passé en charge dans l'année d'occurrence.

Sont incluses également les avances en comptes courants faites aux filiales éventuellement diminuées de provisions constituées en raison de la situation défavorable de la filiale.

COMPTE DE RÉGULARISATIONS ACTIF

Ces comptes regroupent les charges constatées d'avance et les écarts de conversion actifs.

ECARTS DE CONVERSION ACTIFS ET PASSIFS

Les postes « écarts de conversion actifs et écarts de conversion passifs » enregistrent les différences résultant de l'évaluation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours des devises en clôture d'exercice par rapport au cours des mêmes devises lors de l'enregistrement de l'opération.

Les écarts de conversion actifs entraînent la constitution d'une provision pour perte de change inscrite en « provisions pour risques » au passif du bilan.

Toutes les facturations de CESAR SA avec ses filiales sont établies en euros.

PLAN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Options de souscription d'actions (au 31 Mars 2009)

La restructuration de la dette bancaire entérinée le 26 Novembre 2008 a eu comme conséquence l'annulation des BSA souscrits au bénéfice des banques.

Le nombre de stocks options émises au profit des cadres et salariés du Groupe encore susceptible d'être exercées est de 16 280 stock options.

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution	Prix d'exercice en euro	Décote Surcote	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercabilité		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
					Par détenteur	Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	
Options de souscription d'actions AGM 25/06/2003	23/04/2004	Tranche C : 6.69 €	NS	Salariés ne possédant pas plus de 10% du capital	23/04/2006-23/04/2009	16 280	0.20%
Dilution totale						16 280	0.20%

Stock options (au 31 Mars 2009)

En tenant compte de la caducité des options attribuées à des salariés ayant quitté le groupe, l'évolution du nombre d'options détenues par les salariés est la suivante à la date de publication des comptes:

	Nombre Initial	Départs	Caduques	Exercées	Nombre Final
Nbre d'options attribuées	642 024	146 633	32 973	446 138	16 280

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à l'avis du CNC n°00-01 sur les passifs, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain, qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

Les provisions sont constituées en regard des litiges et contentieux connus à la date de clôture des comptes. Leurs constitutions relèvent d'une observation individuelle des éléments ou événements constituant le dit risque, et sont évaluées en fonction de la situation à la date de clôture. Lorsqu'un écart de conversion actif est représentatif d'un risque de change, il fait l'objet d'une provision pour perte de change.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Il s'agit de charges et produits comptabilisés dans l'exercice et se rapportant à l'exercice suivant.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est constitué des charges et produits résultant d'évènements et/ou d'opérations distinctes des activités courantes de la société.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

La société ayant moins de 50 salariés, elle n'est pas soumise aux règles relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT
 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	31-mars-08	Augmentations	Diminutions	31-mars-09
Immobilisations brutes				
Immobilisations incorporelles	3 451	405	-	3 856
Immobilisations corporelles	3 211	4	-	3 215
- dont Terrains	12	-	-	12
- dont Constructions	2 869	-	-	2 869
- dont Immobilisations en cours	-	-	-	-
- dont Autres immos corporelles	330	4	-	333
Immobilisations financières	56 805	78	(75)	56 808
- dont Titres de participation	56 684	75	-	56 759
- dont Prêts participatifs	-	-	-	-
- dont Autres immos financières	121	3	(75)	49
Total des immobilisations brutes	63 467	487	(75)	63 879
Amortissements et Dépréciations				
Immobilisations incorporelles	856	370	-	1 226
Immobilisations corporelles	1 312	47	(58)	1 301
- dont Terrains	-	-	-	-
- dont Constructions	1 005	47	-	1 052
- dont Autres immos corporelles	307	-	(58)	250
Immobilisations financières	32 845	8 554	(85)	41 314
- dont Titres de participation	32 845	8 554	(85)	41 314
- dont Autres immos financières	-	-	-	-
Total des amortissements	35 013	8 970	(143)	43 841
Immobilisations incorporelles	2 595	35	-	2 630
Immobilisations corporelles	1 898	(43)	58	1 913
Immobilisations financières	23 960	(8 476)	10	15 495
Total Immobilisations nettes	28 454	(8 484)	68	20 038

Au cours de l'exercice, la variation nette de la dépréciation des titres de participation constatée est de 8 468 milliers d'euros. Cette variation complémentaire concerne :

- à concurrence de 6 397 milliers d'euros la société DISGUISE, holding américaine
- à concurrence de 372 milliers d'euros la société CARNAVAL, filiale de l'île MAURICE
- à concurrence de 1 747 milliers d'euros la société CESAR ASIA, filiale de Hong Kong
- à concurrence de 38 milliers d'euros la société FESTIVAL, filiale de l'île MADAGASCAR
- et une reprise à concurrence de 85 milliers d'euros la société MASPORT, filiale de France.

Dans ces conditions, la provision de 41 314 milliers d'euros correspond à la ventilation suivante :

FRANCE COTILLONS	10 665 Milliers d'euros
CESAR INDUSTRIES	6 037 Milliers d'euros
TAGADA	2 227 Milliers d'euros
CESAR GERMANY	5 525 Milliers d'euros
CESAR UK	2 597 Milliers d'euros
CARNAVAL	2 192 Milliers d'euros
JOKER	1 365 Milliers d'euros
FESTIVAL	2 084 Milliers d'euros
DISGUISE	6 397 Milliers d'euros
CESAR ASIA	1 747 Milliers d'euros
MASPORT	461 Milliers d'euros
NOUNOURS	17 Milliers d'euros

Les autres immobilisations financières sont composées d'une part, d'un dépôt de garantie de 26 Milliers d'euros versés à la société propriétaire des locaux et d'autre part, CESAR SA a fait appel à des investisseurs externes pour l'animation du titre sur le marché financier pour un montant de 23 Milliers d'euros.

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

CRÉANCES CLIENTS

	Brut	Provisions	Net 31-mars-09	Net 31-mars-08
Clients	1 072	-	1 072	4 360
Clients douteux	-	-	-	-
Factures à établir	539	-	539	469
TOTAL	1 612	0	1 612	4 829

En raison de sa seule activité d'animatrice, le poste « clients » de la société CESAR SA correspond à des créances liées à des facturations de prestations aux différentes filiales du Groupe.

AUTRES CRÉANCES

	31-mars-09	31-mars-08
Comptes courants filiales	59 510	48 509
Avances sur licences	1 519	1 650
Produits à recevoir	-	1 718
Personnel et organismes sociaux	12	3
Etat et collectivités	564	442
Autres débiteurs	148	6
Total autres créances - valeurs brutes	61 753	52 328
Provision dépréciation comptes courants	(48 422)	(39 511)
Total autres créances - valeurs nettes	13 331	12 816

Conformément à la Convention de gestion centralisée de trésorerie, la société CESAR S.A. consent des avances de trésorerie rémunérées à ses filiales. Au 31 mars 2009, ces avances sont les suivantes:

	31-mars-09	31-mars-08
FRANCE COTILLONS	7 918	7 886
CESAR INDUSTRIES	12 510	10 873
TAGADA	739	686
CESAR ASIA	-	75
MUGNAIONI	110	110
CESAR GERMANY HOLDING	14 147	12 616
CESAR UK	1 335	614
NOUNOURS SA	19 304	14 398
JOKER	2 356	-
FESTIVAL	1 091	-
DIVIDENDES A RECEVOIR	0	1 250
Total	59 510	48 509

La provision antérieure pour dépréciation des comptes courants, d'un montant de 39 511 K€ a été portée à un montant de 48 422 K€ en raison des ajustements de provision suivants par société.

NOUNOURS	1 417 K€
CESAR UK	- 233 K€
CESAR INDUSTRIES	1 054 K€
CESAR GERMANY	5 491 K€
FRANCE COTILLONS	- 277 K€
TAGADA INTERNATIONAL	- 39 K€
JOKER	1 498 K€

Soit une dotation nette complémentaire de 8 911 K€

Ces dotations ou reprises complémentaires ont été enregistrées après analyse des capitaux propres des filiales concernées et prise en compte des dépréciations enregistrées sur les titres de participation.

Le solde des avances sur licences restant au 31 mars 2009 correspond aux contrats de licences dont les termes ne sont pas atteints et dont les minima garantis devraient être couverts par les ventes futures.

L'ensemble du poste autres créances a une échéance de moins d'un an.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Montant des créances	Montant	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	1 612	1 612	-	-
Comptes courants nets	11 088	11 088	-	-
Avances sur licences	1 519	1 519	-	-
Personnel et organismes sociaux	12	12	-	-
Etat et collectivités	564	564	-	-
Autres créances	148	148	-	-
Total	14 943	14 943	-	-

CREANCES ET DETTES, CHARGES ET PRODUITS AVEC DES SOCIETES AYANT DES LIENS DE PARTICIPATION

Postes du bilan	31-mars-09
Créances rattachées à des participations	-
Créances clients et comptes rattachés	1 612
Autres créances	59 658
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79
Autres dettes	7 738
Postes du résultat	31-mars-09
Produits exploitation	5 206
Charges exploitation	(524)
Produits financiers	14 248
Charges financières	(309)
Produits exceptionnels	9 688
Charges exceptionnelles	(680)

DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les disponibilités sont constituées des soldes bancaires débiteurs et de caisse.

Les actions propres sont valorisées à leur coût d'acquisition. Ces éléments ont été dépréciés le cas échéant pour tenir compte de leur valeur liquidative à la date de clôture.

Le solde des titres restant au 31/03/2009 est de 86 330 valorisés au cours de bourse du 31 Mars 2009 soit 0,41 € / action.

ECARTS DE CONVERSION

A la clôture de l'exercice, les écarts de conversion se présentent comme suit :

	31-mars-09		31-mars-08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Ecart de conversion Actif	126	-	623	-
Ecart de conversion passif	-	244	-	2 696

Les écarts de conversion se rapportent principalement à la conversion au taux de clôture de l'exercice du solde de l'avance à moyen terme en compte courant consentie par la filiale Nord américaine.

CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions	Valeur nominale en euro
Actions composant le capital social au début de l'exercice au 01/04/2008	8 212 443	1,52450
Actions émises pour l'augmentation de capital au 1er semestre	-	1,52450
Actions composant le capital social à la fin du 1er semestre au 30/09/2008	8 212 443	1,52450
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice au 31/03/2009	8 212 443	1,52450

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	31-mars-09	31-mars-08	Variation
Capital social	12 520	12 520	0
Prime d'émission	49 164	49 164	0
Réserves	8 132	8 132	-
Report à nouveau	(76 256)	(41 717)	(34 540)
Résultat de l'exercice	26 209	(34 539)	60 747
Total des capitaux propres	19 769	(6 440)	26 209

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31-mars-08	Augmentation	Reprise	31-mars-09
Provisions pour risques et charges	-	1 000	-	1 000
Provisions pour perte de change	623	126	(623)	126
	623	1 126	(623)	1 126

La provision d'un montant de 126 milliers d'euros a été constituée au titre du risque de change sur devises existant au 31 mars 2009. Cette provision a été calculée au regard du cours des devises à cette même date.

De plus une provision pour risque de 1 000 milliers d'euros a été constituée au titre du risque de charge suite à un différent à propos d'un audit comptable sur les licences. Ce montant a été évalué par les licenciés eux-mêmes suite à leur compte rendu d'audit. Ce rapport a donné lieu à une contestation par les services juridiques de CESAR SA.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les Emprunts se présentent comme suit :

	31-mars-09	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31-mars-08
Emprunts libellés en Euros				-	34 026
Emprunt libellé en USD converti en Euros		-		-	1 802
Total	-	-	-	-	35 828
Intérêts courus			-	-	15
Total	-	-	-	-	35 843

La société n'a plus d'endettement.

La société a souscrit un contrat de couverture de change et de taux.

EMPRUNTS DIVERS

	31-mars-09	31-mars-08
Emprunt moyen terme DISGUISE	0	1 442
Dépôts de garantie	-	-
Total emprunts divers	0	1 442

L'emprunt à moyen terme DISGUISE est soldé.

COMPTES COURANTS

	31-mars-09	31-mars-08
Comptes courants associés	3 000	3 000
Comptes courants filiales	7 773	7 279
Total comptes courants	10 773	10 279

Les comptes courants des filiales sont constitués des avances financières ou prêts consentis par les sociétés filiales à la société mère.

ECHÉANCE DES DETTES

Montant des dettes	Montant	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	100	100	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 023	3 023	-	-
Dettes fiscales et sociales	639	639	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	10 773	10 773	-	-
Total	14 535	14 535	-	-

Engagement hors bilan	Montant	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Credit bail immobilier	733	73	660	-
Total	733	73	660	-

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants	Montant
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Clients - factures à établir	539
Fournisseurs et comptes rattachés	-
Comptes courants nets	-
Autres créances	-
Total	539

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Clients et comptes rattachés	-
Fournisseurs - factures non parvenues	1 093
Personnel - charges sur congés payés	169
Autres dettes fiscales et sociales	110
Dettes sur immobilisations	-
Autres charges à payer	78
Total	1 450

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges afférentes à l'exercice suivant.

Les produits constatés d'avance sont constitués d'une refacturation envers la filiale NOUNOURS (Minimum garanti du 2^{ème} trimestre 2009 pour la licence MARSUPILAMI) et ils s'élevaient à 90 125 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES

	31-mars-09 12 mois	31-mars-08 12 mois
Refactorations Management Fees	4 497	4 800
refactorations diverses	709	747
Total	5 206	5 547

Le Chiffre d'Affaires est constitué de prestations et de produits annexes aux dites prestations liées à l'activité d'animatrice du groupe dédié à la société CESAR SA.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont constitués des refactorations des frais de licence pour 3 138 Milliers d'euros et de transfert de charge d'exploitation lié aux frais de développement de l'exercice pour un montant de 366 milliers euros.

FRAIS DE PERSONNEL

	31-mars-09 12 mois	31-mars-08 12 mois
Salaires	1 773	1 842
Indemnité de rupture	19	22
Congés payés	29	16
URSSAF	492	508
Retraites	191	202
ASSEDIC	75	84
Prévoyance	57	54
Charges sociales diverses et pour congés payés	39	53
Total des frais de personnel	2 676	2 781

AUTRES CHARGES

Les autres charges sont principalement constituées de redevances de licences. Ces redevances correspondent à l'utilisation du droit de reproduction de propriétés intellectuelles négociées au nom de César SA pour une ou plusieurs sociétés du Groupe pour un montant de 3.022 Milliers d'euros.

Ces droits sont refacturés aux sociétés utilisatrices sous la rubrique « autres produits ».

DÉTAIL DU RÉSULTAT FINANCIER

	31-mars-09	31-mars-08
	12 mois	12 mois
Produits financiers	39 090	8 243
Produits de participation	12 267	3 977
Intérêts comptes courants	1 981	2 086
Gain de change	615	1 900
Autres produits financiers	22 833	18
Reprises provisions pour risques et charges	1 392	252
Produits nets sur cession de VMP	2	9
Charges financières	(21 843)	(44 112)
Intérêts sur emprunts	(594)	(2 194)
Intérêts comptes courants	(379)	(311)
Intérêts bancaires	(1 488)	(440)
Différence de change	(945)	(19)
Autres charges financières	(105)	(63)
Dotations aux provisions pour perte de change	(126)	(623)
Dotations aux provisions /dep. charges financières	(18 205)	(40 463)
Résultat financier	17 247	(35 869)

Les produits financiers sont essentiellement constitués de dividendes perçus des filiales pour un montant de 12 267 milliers d'euros et des intérêts perçus sur les avances faites en comptes courants pour un montant de 1 981 milliers d'euros.

Un gain de change a été constaté suite au remboursement de l'emprunt contracté en dollars et aux abandons de créances accordés par les filiales américaines et Hong-Kongaises.

Les « Autres produits financiers » sont constitués à hauteur de 22 833 milliers d'euros du produit réalisé par César SA à la suite de la signature du protocole avec le Pool Bancaire en Novembre 2008.

Les charges financières sont essentiellement constituées des intérêts sur l'endettement à moyen et court terme et de provisions pour dépréciation des titres et des comptes courants constitués sur l'exercice.

DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31-mars-09	31-mars-08
	12 mois	12 mois
Produits exceptionnels	12 815	11
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		3
Produits exceptionnels sur op. capital		9
Produits nets sur cession d' immobilisations	832	
Autres produits exceptionnels	11 983	-
Charges exceptionnelles	(3 402)	(93)
Diverses	(2 402)	(93)
Valeurs nettes comptables éléments actif cédés		
Autres dotations exceptionnelles	(1 000)	-
Résultat exceptionnel	9 413	(82)

Les produits exceptionnels s'élèvent à 12.815 milliers d'euros et se décomposent comme suit :

- 9.728 milliers d'euros d'abandons de créances intra-groupe, essentiellement des sociétés Disguise et César Asia
- 2.250 milliers d'euros de profit directement alloué à César Sa à la suite de la cession du périmètre d'activité US,
- 832 milliers d'euros de produits de cession d'actifs incorporels et corporels
- 5 milliers d'euros de profits exceptionnels divers.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à (3.402) milliers d'euros et s'analysent comme suit :

- (1.697) milliers d'honoraires liés à la restructuration en cours,
- (680) milliers d'euros d'abandon de créances envers la filiale italienne, Joker,
- (1.000) milliers de dotation aux provisions pour risque suite à un audit de nos licenciés,
- (25) milliers de charges exceptionnelles diverses.

Le résultat exceptionnel est donc positif et s'établit à 9.413 milliers d'euros.

TRANSFERT DE CHARGES

	31-mars-09	31-mars-08
	12 mois	12 mois
Subvention sur salaire - formation continue	0	30
Avantages en nature sur salaire	14	14
IAS 38 : Frais de recherche transférés en immobilisation	353	357
Total	366	400

DOTATIONS ET PROVISIONS AU 31 MARS 2009

	Nature	Dotations	Reprises
Dotation aux amortissements sur immobilisations	Exploit.	359	-
Dotation prov. Créances	Exploit.	-	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	Exploit.	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes courants	Financier	9 464	548
Dotations aux provisions pour perte de change	Financier	126	623
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	Financier	8 554	85
Dotations aux provisions pour charges except.	Exceptionnel	1 000	-
Total des dotations et provisions		19 503	1 256

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Le taux d'imposition des sociétés françaises au titre de l'exercice clôturant au 31 mars 2009 est de 33,33%.

	Résultat avant impôts 31-mars-09	Impôts	Résultat net après impôts 31-mars-09
Résultat courant	16 702	-	16 702
Résultat exceptionnel	9 413	-	9 413
Résultat de l'intégration fiscale / Impôts	-	94	94
Résultat comptable	26 115	94	26 208

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT DE L'EXERCICE.

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissement	
Total accroissements de la dette future d'impôt	
Allègements	
• Provision non déductible l'année de la comptabilisation	14
• Profit de change latent	370
• Amortissements réputés différés	
• Déficit reportables	-

César SA est la mère d'un groupe d'intégration fiscale. Ce groupe a été constitué à compter du 1^{er} janvier 1998 et renouvelé au 1^{er} janvier 2003.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009, la société CESAR SA a bénéficié d'un produit d'intégration fiscale de 94 Milliers d'euros.

Au 1^{er} Avril 2005, la société NOUNOURS SA a intégré le Groupe d'intégration fiscale.

Liste des sociétés intégrées :

- CESAR S.A.
- SNJ MASPORT S.A.S. – Chacé
- CESAR INDUSTRIES S.A.S. – Saumur
- TAGADA INTERNATIONAL S.A.S. – Saumur
- FRANCE COTILLONS S.A.S. – Chacé
- NOUNOURS SA – Saumur

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS ET CAUTIONS DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ

ENGAGEMENTS DONNES

Cautions et garanties

	<u>Sociétés</u>	<u>Devise</u>	<u>En K devise</u>	<u>Tx clôture</u>	<u>En K euros</u>
Banques italiennes	JOKER	EUR	4 425	1,0000000	4 425
Banques malgaches	FESTIVAL	MGA	2 135 673	0,0003787	809
Banques anglaises	CESAR UK	GBP	4 774	1,0743447	5 129
Banques espagnoles	JOSMAN	EUR	3 640	1,0000000	3 640
	Total cautions et garanties				14 003

ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE CREDIT BAIL

Un crédit bail immobilier (sous forme de cession bail) de 800 000 euros (huit cent mille euros) hors taxe a été consenti par KBC BAIL IMMOBILIER au profit de CESAR SA pour le financement de divers immeubles à usage industriel

Cet ensemble immobilier se décompose en deux parties : un terrain de 10 000 m² sur la zone industrielle de Chacé (49400) pour les bureaux de la filiale CESAR INDUSTRIE et 25 000 m² boulevard Jean MOULIN à Saumur pour les stockages de ces produits.

Ce contrat a débuté en Avril 2008 pour une durée de 10 ans avec un loyer constant facturé trimestriellement.

Au 31 Mars 2009 le solde restant dû par CESAR SA est de 733 000 euros.

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites s'élevaient à 101 Millions d'euros (évaluation IFRS) au 31 mars 2009.

La provision pour retraites est évaluée selon la méthode des « unités de crédit projetées ». La société est soumise à la convention collective du jouet et des jeux.

L'indemnité de départ en retraite, définie dans la convention collective correspond à la moitié de l'indemnité de base qu'il aurait perçue s'il avait été congédié.

CADRES

- Ancienneté -5 ans	50% X Salaire Brut Moyen x (1/8) soit 0.063 sur 5 ans
- Ancienneté de 5 ans à 15 ans	50% X S.B.M. x (1/5) soit 0.10 sur 5 à 15 ans
- Ancienneté +15 ans	50% X S.B.M. x (3/10) soit 0.15 sur ancienneté de +15 ans

EMPLOYES & ETAM

- Ancienneté -5 ans	50% X S.B.M. x (1/10) soit 0.05 sur 5 ans
- Ancienneté de 5 ans à 15 ans	50% X S.B.M. x (1/8) soit 0.063 sur 5 à 15 ans
- Ancienneté +15 ans	50% X S.B.M.x (1/5) soit 0.1 sur ancienneté de +15 ans

MAJORATION

- Employés et ETAM	1.10 si 10 ans d'ancienneté lors du départ à la retraite
- Cadre	1.25 si 10 ans d'ancienneté lors du départ à la retraite

ANCIENNETE

L'âge de l'ancienneté du départ à la retraite est de :

- 65 ans pour les Cadres et ETAM
- 62 ans pour les Ouvriers

ENGAGEMENTS DE LICENCES

Au 31 mars 2009 les minima garantis non facturés par les donneurs de licences s'élevaient à 1 519 Keuros.

COUVERTURE DE TAUX

Un CAP à 4.70% a été souscrit auprès des établissements financiers Natixis et KBC le 20 Décembre 2007 jusqu'au 20 Septembre 2010 pour un montant de 18 000 Keuros avec une prime lissée pour un total de 120 216.01 euros.

Au 31 Mars 2009 le montant de la prime restant à payer est de 61 419.35 euros.

AUTRES INFORMATIONS

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Directoire :

Au 31 Mars 2009, le Directoire se compose de trois membres au lieu de quatre membres au 31 Mars 2008.

La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant des fonctions de membres du Directoire au cours de la période close au 31 Mars 2009 s'élève à 547 millions d'euros contre 829 millions d'euros au 31 Mars 2008.

Conseil de Surveillance :

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

EFFECTIF À LA CLÔTURE

	Personnel salarié	Dont Hommes / Femmes	
Cadres et Agents de maîtrise	22	14	8
Employés	8	1	7
Total	30	15	15

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

En l'absence de structure industrielle, la société CESAR SA n'est pas concernée par la prise en considération des problématiques liées aux aspects environnementaux.

ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Transmission Universelle de Patrimoine: partie intégrante de la réorganisation du groupe, et afin d'en simplifier la structure, une fusion par T.U.P. entre les sociétés françaises a été réalisée, et est devenue effective le 19 mai 2009. La société confondante est la société César SA.

Situation de Trésorerie: Le financement de la saisonnalité de l'activité pour l'exercice 2009-2010 n'est pas intégralement assuré, dans l'attente de la mise en place définitive des crédits court-terme actuellement négociés par le Groupe.

FLUX DE TRÉSORERIE

31-mars-09 31-mars-08

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ

Résultat net	26 209	(34 539)
Mouvements sur amortissements et provisions	359	41 247
Plus value sur cessions d'actif immobilisé	(832)	-
Variation des frais d'émission d'emprunt à étaler	1 466	(1 466)
Abandon de créances des banques	(22 833)	-
(Profit) ou perte sur abandon de créances (Disguise et CESAR ASIA)	(9 728)	-
Provisions (ou reprise des provisions) à Long Terme	17 883	-

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT 12 524 5 242

VARIATION DES POSTES BFR D'EXPLOITATION

Clients	3 217	(2 539)
Autres créances	540	(14 522)
Fournisseurs et comptes rattachés	(650)	205
Autres dettes	(605)	2 567
TOTAL VARIATION BFR	2 502	(14 289)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ 15 026 (9 047)

Cessions d'immobilisations	832	-
Acquisitions d'immobilisations	(409)	(487)
Remboursement Filiales Prêts	-	-
Acquisitions Titres de Participations	(75)	-
Remboursement de Dépôts et Cautionnements (ou actifs associés)	72	-

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVEST. 420 (487)

Emission d'emprunt lié au refinancement	-	32 000
Remboursement d'emprunts	(13 144)	(16 217)
dont variation de change	-	1 747
Augmentation de capital et primes y afférents	-	1 379
Augmentation des réserves	-	-
Compte courant Filiales	(679)	-
Distribution de dividendes	-	-

FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (13 823) 17 162

VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE 1 623 7 628

TREASORERIE À L'OUVERTURE (1 163) (8 791)
 TREASORERIE À LA CLOTURE 460 (1 163)

(1 623) (7 628)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations Financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus (Euros)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (Euros)	Montant des avals et cautions donnés par la société en Euros	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé (Euros)	Résultat du dernier exercice écoulé (Euros)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (Euros)	Monnaie	Cours 2008/2009 pour le compte de résultat
	(en devises)	(en devises)		Brute	Nette							
Filiales et participations												
1. Filiales												
(+ de 50% du capital détenu par la société) :												
S.N.J. MASPORT	263 580	675 272	100.00	1 484 862	1 023 984			111 281	85 133		EUR	EUR
CESAR Inc.	337 812	433 430	100.00	311 993	311 993				0		USD	1,25687
JOSMAN SI.	60 101	2 528 215	100.00	1 559 271	1 559 271		3 640 000	8 363 529	111 607		EUR	EUR
CESAR UK	2 100 000	(3 471 200)	100.00	2 596 908	0	1 335 246	5 129 000	8 156 451	1 218 449		GBP	0,8345
CESAR INDUSTRIES	4 320 000	(15 705 251)	100.00	6 036 904	1	12 509 753		12 832 717	831 614		EUR	EUR
DISGUISE	25 555 952	612 709	100.00	15 868 976	9 471 674			44 534 487	(10 412 560)		USD	1,25687
FRANCE COTILLONS	770 000	(8 442 935)	100.00	10 665 395	1	7 917 784		100 000	63 627		EUR	EUR
TAGADA INTERNATIONAL	184 800	(687 654)	100.00	2 226 997	0	738 910		100 000	38 525		EUR	EUR
CESAR GERMANY HOLD	25 000	989 146	100.00	5 525 000	0	14 147 102		0	(13 004 809)		EUR	EUR
CARNAVAL	3 500 000	11 953 095	100.00	2 192 360	0	0		0	(369 478)		MUR	42,018871
FESTIVAL	34 480 000	7 358 132	96.77	4 867 195	2 783 577	1 091 061	809 000	7 218 162	(17 642)		MGA	2462,373
CESAR ASIA	1 000 000	(105 847 927)	99.90	2 041 729	295 265	0		59 002 484	10 913 414	12 629 460	HKD	10,77255
JOKER	102 257	0	100.00	1 364 396	0	2 356 322	4 425 000	5 038 289	19 332	887 059	EUR	EUR
NOUNOURS	1 718 917	(16 139 563)	100.00	17 318	0	19 304 148		3 752 004	(1 394 919)		EUR	EUR
(+ de 10% du capital détenu par la société) :												
INFANT												
Total				56 759 304	15 445 766	59 400 326	14 003 000			13 516 519		

IDENTIFICATION DES FILIALES

Nom des sociétés	Siège social
CESAR INDUSTRIES S.A.S.	Bd Jean Moulin 49400 SAUMUR France
FRANCE COTILLONS S.A.S.	ZI Chacé 49400 CHACE France
S.N.J. MASPORT S.A.S.	ZI CHACE 49400 CHACE France
TAGADA INTERNATIONAL S.A.S.	Bd Jean Moulin 49400 SAUMUR France
NOUNOURS SA	Bd Jean Moulin 49400 SAUMUR France
CARNAVAL Ltd	Zone Industrielle de Port Louis Goodlands Ile Maurice
CESAR GERMANY HOLDING GmbH	Am Bleichanger 1 96450 Coburg Allemagne
CESAR Inc.	200 Fifth Avenue Suite 430 NEW YORK U.S.A.
CESAR UK	16 Tesla Court Innovation Way, Lynch Wood – PETERBOROUGH CAMBRIDGE PE2 6FL Angleterre
DISGUISE HOLDING CORPORATION	32, Lockerman Sq., Suite L-100 City of Dover, County of Kent 19201 Delaware U.S.A. 11906 TECH CENTER COURT POWAY CA 92064 USA CALIFORNIE
CESAR ASIA	Room 1108 – 11 , 11 th floor , Tower 1, The Gateway, 25 Canton Road, Tsim Sha Tsui Sha Tsui KOWLOON HONG KONG 3/A XILAI DENG COMM. BLDG XIANXI ROAD CHANG ANTOWN 523846 DONGGUAN CHINA
FESTIVAL S.A.	169 bis Ambohipanja, Ankadikely Antananarivo 103 Madagascar
JOSMAN Sl.	Poligono Juyarco 46 03700 – Denia (Alicante) Espagne
JOKER Srl	Via Morandi 177 40014 Crevalcore (BO) Italie

CONSTANTIN ASSOCIES
114, rue Marius AUFAN
92300 – LEVALLOIS-PERRET

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 - CHAMALIERES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

CESAR S.A.

19, rue des Bretons

93200 – LA PLAINE SAINT-DENIS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CESAR S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

.../...

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée, dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe D.4. « Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice », relative au financement de la saisonnalité de l'activité.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe des comptes annuels dans les chapitres B.3. « Immobilisations financières » et C.3. « Autres Créances » précise les conditions et modalités à partir desquelles votre société a procédé à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et méthodes d'évaluation retenues, ainsi que des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;


- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Levallois-Perret et Chamalières, le 14 septembre 2009

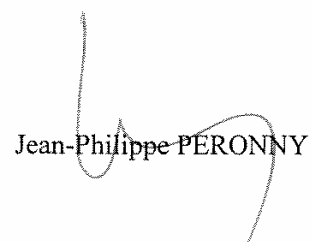
Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



Jean Paul SEGURET

WOLFF & ASSOCIES



Jean-Philippe PERONNY

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

CESSION DU PÉRIMÈTRE AMÉRICAIN

Le groupe César a cédé ses activités américaines au groupe Jakks Pacific, le 29 décembre 2008. A l'issue de cette opération, le groupe César, outre son siège situé à La Plaine Saint Denis (93), reste constitué de ses filiales européennes de distribution (France, Italie, Espagne, Allemagne, UK) et de son unité de production de Madagascar, principal fournisseur historique de la zone européenne.

Conformément aux recommandations de la norme IFRS 5, les comptes présentés dans la présente plaquette reprennent et permettent d'appréhender les résultats, actifs, passifs et la trésorerie du groupe correspondant à ce nouveau périmètre. En application de la norme, les comptes historiques ont également fait l'objet d'un retraitement pro-forma.

Les caractéristiques principales de cette cession sont les suivants :

- Cette cession a pris la forme d'un contrat d'achat d'actifs (Asset Purchase Agreement), formalisé par la signature d'un accord signé entre les deux sociétés le 22 novembre 2008. Certains actifs et passifs n'ont pas été repris par Jakks Pacific, dont les plus notables sont :
 - les dettes et créances intra-groupe
 - la trésorerie et l'endettement
 - les comptes clients détenus à la date de clôture par la filiale américaine Disguise et ayant fait l'objet d'un contrat d'affacturage avec la société CIT.

- Cette opération se traduit, dans les comptes au 31 mars 2009, par les principales incidences suivantes :
 - Prix de cession : 27 792 milliers USD, soit 21 025 milliers d'euros
 - BFR (néгатif) cédé : (9 933) milliers USD, soit (7 464) milliers d'euros
 - Plus-value de cession avant frais liés à la cession et après prise en compte des survaleurs et autres actifs sous-jacents : 11 001 milliers d'euros
 - Frais directs de cession : 1 766 milliers d'euros
 - Impact sur la trésorerie, avant imputation du BFR cédé, remboursement des banques et prise en compte des frais liés à la cession: 37 725 milliers de USD.

RESTRUCTURATION DE LA DETTE

Cette opération a également permis au Groupe César de réduire son endettement. La restructuration de la dette bancaire, entérinée par un Protocole de Conciliation en date du 26 novembre 2008 homologué par une décision du Tribunal de Commerce de Bobigny rendue le 3 décembre 2008, a conduit la Groupe César à constater un profit exceptionnel financier de 22 833 milliers d'euros et un remboursement de 12.000 milliers d'euros, dans les comptes au 31 mars 2009.

La dette Moyen et Long Terme du Groupe se trouve ramenée à 503 K€ postérieurement à cet accord de conciliation, auxquels il convient de rajouter 733 k€ de crédit-bail.

BILAN ACTIF

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08
Actif immobilisé		
Ecarts d'acquisition	0	33 042
Immobilisations incorporelles	2 765	5 330
Immobilisations corporelles	4 336	5 805
Immobilisations financières	135	1 912
Actifs d'impôts différés	0	4 209
Autres actifs non courants	0	0
TOTAL ACTIF NON COURANT	7 236	50 298
Stocks et en-cours	12 664	21 897
Clients et comptes rattachés	17 484	22 594
Autres créances et comptes de régularisation	8 733	12 532
Valeurs mobilières de placement	56	139
Disponibilités	2 630	1 912
TOTAL ACTIF COURANT	41 567	59 075
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	4 215	0
TOTAL ACTIF	53 018	109 373

BILAN PASSIF

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08
Capital	12 520	12 520
Primes	49 166	49 191
Réserves consolidées	(34 065)	(14 539)
Résultat consolidé	(5 781)	(19 530)
Réserves de conversion	(4 167)	(8 539)
Total capitaux propres (part du groupe)	17 673	19 103
Intérêts minoritaires	127	200
Total capitaux propres consolidés	17 800	19 303
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	937	5 947
Passifs d'impôts différés	66	1 464
Provisions pour risques et charges non courants	1 215	1 671
Autres passifs non courants	0	0
PASSIF NON COURANT	2 218	9 082
Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an	9 951	52 318
Fournisseurs et comptes rattachés	9 663	15 532
Autres dettes et comptes de régularisation	12 593	13 139
PASSIF COURANT	32 207	80 988
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	793	0
TOTAL PASSIF	53 018	109 373

COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08
Chiffre d'affaires net	39 483	42 657
Coût des ventes	(21 468)	(24 105)
Marge brute	18 015	18 552
Frais commerciaux et de distribution	(12 927)	(12 126)
Frais de création artistique et de marketing	(1 410)	(2 108)
Frais administratifs	(7 368)	(7 645)
Autres produits et charges d'exploitation	394	1 976
Dotations et reprises amort et prov sur immobilisations	(953)	(772)
Résultat Opérationnel Courant	(4 249)	(2 123)
Autres produits et charges opérationnels	(24 692)	(16 865)
Résultat Opérationnel	(28 941)	(18 988)
Produits financiers	0	12
Charges financières	(3 322)	(4 766)
Coût de l'endettement financier net	(3 322)	(4 754)
Autres produits et charges financières	17 695	2 278
Impôt sur les résultats	(3 845)	(1 817)
Résultat net des activités poursuivies	(18 413)	(23 281)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	12 638	3 780
Résultat net	(5 775)	(19 501)
dont Intérêts minoritaires	(6)	(29)
dont Part du Groupe	(5 781)	(19 530)
Résultat par action	(0.703201)	(2.374567)
Résultat dilué par action	(0.701810)	(2.195627)
Nbre actions	8 212 443	8 212 443
Nbre actions diluées	8 228 723	8 881 747

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08
Résultat net de l'ensemble consolidé	(5 775)	(19 501)
Résultat net des activités poursuivies	(18 413)	
Résultat net des activités abandonnées	12 638	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions (hors VMP et actifs circulants)	(378)	2 330
Amortissement des Goodwills et Fonds de commerce	19 835	10 000
Variation des impôts différés consolidés	3 786	2 919
Plus et moins-value de cession	2 600	(208)
Abandon de créances des Banques	(22 833)	
Amortissement des charges à répartir	1 466	
Effet de change et autres éléments sur dettes fin. **	0	(849)
Marge brute d'autofinancement des activités poursuivies	(13 937)	(5 309)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie :		
Stocks	3 565	4 972
Clients	2 162	(1 714)
Autres créances et comptes de régularisation	720	(5 575)
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 106)	1 959
Autres dettes	(2 377)	3 066
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>2 964</i>	
<i>Flux de Trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées</i>	<i>21 711</i>	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	10 738	(2 601)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Frais de Développement	(601)	(2 536)
Acquisition d'immobilisation et augmentation des dépôts	(716)	(2 583)
Acquisition de Titres de sociétés consolidés	(75)	
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	134	292
Flux de Trésorerie Liés aux activités abandonnées	19 480	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	18 222	(4 827)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire	0	1 379
Emissions d'emprunt lié au Refinancement	0	30 826
Remboursement lié au Refinancement	(12 787)	(15 562)
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	61	(2 747)
Remboursement d'emprunts autres entités du Groupe	0	338
Financement par Cession Bail	789	
Flux de Trésorerie de Financement provenant des activités abandonnées	(2 184)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(14 121)	14 234
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	1 059	655
VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX	15 898	7 461
Trésorerie d'ouverture *	(20 525)	(27 986)
Trésorerie de clôture *	(4 627)	(20 525)

* La Trésorerie comprend les lignes de crédits bancaires adossées aux créances clients et la trésorerie des activités destinées à être cédées (cf notes B-1-G et B-1-J)

** Les retraitements sont constitués de reclassements notamment dus aux effets de change sur la dette en dollars de César SA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres part du Groupe	Minoritaires	Total des Capitaux propres
Situation au 31/03/2007	11 767	48 748	(16 054)	1 492	(3 770)	42 182	196	42 378
Affectation résultat	0	0	1 492	(1 492)	0	0	0	0
Augmentation de capital	753	626	0	0	0	1 379	0	1 379
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0
Stock Options	0	(183)	0	0	0	(183)	0	(183)
Ajustements IFRS	0	0	(2)	0	0	(2)	0	(2)
Ajustement divers	0	0	25	0	0	25	(25)	0
Variation de change	0	0	0	0	(4 769)	(4 769)	0	(4 769)
Résultat de la période	0	0	0	(19 530)	0	(19 530)	29	(19 501)
Situation au 31/03/2008	12 520	49 191	(14 539)	(19 530)	(8 539)	19 103	200	19 303
Affectation résultat	0	0	(19 530)	19 530	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0
Stock Options	0	(24)	0	0	0	(24)	0	(24)
Ajustements IFRS	0	0	0	0	0	0	0	0
Entrée de périmètre	0	0	4	0	0	4	(79)	(75)
Variation de change	0	0	0	0	4 372	4 372	(0)	4 372
Résultat de la période	0	0	0	(5 781)	0	(5 781)	6	(5 775)
Situation au 31/03/2009	12 520	49 166	(34 065)	(5 781)	(4 167)	17 673	127	17 800

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les Comptes consolidés du Groupe César au titre de l'exercice 2008-2009 ont été arrêtés par le Directoire en date du 25 Août 2009, présentés au Conseil de Surveillance le 26 Août 2009.

INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du groupe César sont établis au 31 mars 2009 conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne en application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002.

Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations publiées mais dont l'application n'est obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Les normes concernées sont les suivantes :

- IAS 1 révisée - présentation des états financiers
- IAS 23 révisée - coûts des emprunts
- IAS 32 - amendement relatif aux instruments financiers remboursables au gré du porteur et aux obligations à la suite d'une liquidation
- IFRS 2 - amendements relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations
- IFRS 8 - Segments opérationnels
- IFRIC 11 - Actions propres et transactions intra groupes
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation des clients
- IFRIC 14 - Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction

Ces normes et interprétations sont en cours d'analyse. Cependant, leur adoption pour les exercices ultérieurs ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les Etats Financiers consolidés.

MODALITES DE CONSOLIDATION ET INFORMATIONS SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION :

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dans lesquelles le Groupe CESAR détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe estime détenir le contrôle exclusif dès lors qu'il a la capacité à diriger les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, indépendamment du pourcentage de détention.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées. La part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du Groupe est isolée de celle revenant aux minoritaires.

Toutes les transactions intervenues dans la période entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Comme mentionné précédemment en partie I « Evènements significatifs de l'exercice », les activités américaines du Groupe César ont été cédées. Les sociétés DISGUISE HOLDING CORPORATION et CESAR ASIA LTD sont maintenues dans le périmètre de consolidation en attente de leur liquidation définitive.

La norme IFRS 5 définit une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenu en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les actifs et passifs des activités américaines qui ont été cédés sont présentés sur des lignes séparés du bilan consolidé. Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités cédées sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour les périodes présentées.

Les sociétés CARNAVAL (Ile Maurice), CESAR INC (USA), CESAR DEUTSCHLAND (Allemagne), TREMOLIERE (Ile Maurice), MUGNAIONI (France), dont les activités ont été reprises par d'autres sociétés du groupe, sont maintenues dans le périmètre de consolidation en attente de leur liquidation définitive.

Dans le cadre de la restructuration du Groupe en France et des opérations de Transmission Universelle de Patrimoine, T.U.P., les quelques parts de minoritaires ont été rachetées. Cela concerne les sociétés : CESAR Industries Sas, FRANCE COTILLONS SAS et TAGADA INTERNATIONAL SAS. Les parts des minoritaires dans la société Josman (Espagne) ont été également acquises au cours du deuxième semestre de l'exercice. Ces acquisitions ont représenté 75 milliers d'euros.

DÉTAIL DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION :

Nom des sociétés	Pays	Détention	Capital Social	Activité
CESAR SA	France	100%	12.519.869 EUR	Holding
CESAR DEUTSCHLAND Gmbh	Allemagne	100%	127.823 EUR	sans activité
CESAR GERMANY HOLDING Ltd	Allemagne	100%	25.000 EUR	Holding détenant toutes les participations du groupe dans les sociétés de droit allemand
HILMAR KRAUTWURST GmbH & Co KG	Allemagne	100%	511.292 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, grimages & commercialisation de masques et autres accessoires de Carnaval
HILMAR KRAUTWURST Verwaltung	Allemagne	100%	102.258 EUR	Société civile de droit allemand
KRAUTWURST Beteiligungs Mbh	Allemagne	100%	25.565 EUR	Société Partenaire de droit allemand
CESAR ASIA Ltd	Chine	99.90 %	1.000.000 HKD	Négoce
JOSMAN S.I.	Espagne	100%	60.101 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, masques & sacs
CESAR INC	Etats-Unis	100%	337.812 USD	sans activité
DISGUISE HOLDING CORPORATION	Etats-Unis	100%	25.555.950 USD	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
CESAR INDUSTRIES	France	100%	4.320.000 EUR	Fabrication & commercialisation de masques
FRANCE COTILLONS SAS	France	100%	770.000 EUR	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
MUGNAIONI COTILLONS SARL	France	100%	8.000 EUR	sans activité
SNJ MASPORT SAS	France	100%	263.580 EUR	Fabrication & commercialisation de panoplies, tentes & jouets
TAGADA INTERNATIONAL SAS	France	100%	184.800 EUR	Fabrication & commercialisation de cotillons & articles de fêtes
NOUNOURS SA	France	100%	1.718.917 EUR	Vente d'articles en peluche
CESAR UK Ltd	Grande Bretagne	100%	2.100.000 GBP	Commercialisation de masques, panoplies & sacs & fabrication de jouets pour enfants
CARNAVAL Ltd	Ile Maurice	100%	3.500.000 MUR	sans activité
LA TREMOLIERE	Ile Maurice	75%	3.500.000 MUR	sans activité
JOKER srl	Italie	100%	102.257 EUR	Commercialisation de panoplies, masques & jouets
FESTIVAL SA	Madagascar	96.77%	34.480.000 MGA	Fabrication de panoplies, tentes & maisons & tissage & teinture de tissus

METHODES ET REGLES D'EVALUATION

CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES EXPRIMES EN DEVICES

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges du compte de résultat et les flux du tableau des flux de trésorerie ont été convertis au cours moyen trimestriel de la devise pour la période considérée.

Les écarts de conversion qui en résultent font l'objet d'une inscription en capitaux propres

Conformément à l'option prévue dans l'IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 a été considéré comme nul et assimilé aux « réserves consolidées ».

OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change correspondant sont inscrits en charges ou produits financiers.

Les différences de change entre le montant des dividendes versés par certaines filiales étrangères, convertis au cours moyen des périodes concernées, et le montant des dividendes reçus par la mère, convertis au taux du jour de l'encaissement, sont portés dans les capitaux propres au poste écart de conversion.

FRAIS DE CREATION

Le Groupe César a poursuivi au cours de l'exercice 2008-2009 son effort de développement et d'adaptation des catalogues et des produits distribués conformément au plan stratégique.

Par référence à la norme IAS 38, et en raison notamment d'une probabilité raisonnable d'avantages économiques futurs liés à cette phase de développement, les frais de création et de collection relatifs à ces nouveaux produits sous licence ont été inscrits à l'actif du bilan, pour être amortis sur la durée de vie estimée des dites collections à compter de la date de leur commercialisation.

Ces frais comprennent l'ensemble des frais directement attribuables à la création.

Concomitamment à la cession des activités américaines, les frais de collection relatifs au périmètre américain ont été dépréciés en totalité.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISE – ECART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des éventuels coûts connexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe CESAR dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de valeur au moins une fois par an. Pour ce test annuel, la méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chaque U G T (Unités Génératrices de Trésorerie) aux actifs nets correspondant, y compris les écarts d'acquisition. Ces valeurs

recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies en regard de l'organisation du groupe, et notamment des pôles de gestion de la création, des achats et de la gestion administrative et financière qui correspondent aux zones de commercialisation européenne et américaine.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une provision pour dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas réversible.

A l'issue de la restructuration des activités du Groupe, dont la cession du pôle américain, l'ensemble des écarts d'acquisition est déprécié au 31 mars 2009 .

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée, par le biais d'une provision pour dépréciation, pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable ainsi dépréciée.

Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent les investissements en logiciels informatiques.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, le cas échéant.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en fonction de la durée de consommation prévisionnelle des avantages économiques liés à leur utilisation. Ces durées sont estimées de la façon suivante selon les biens :

- Terrains	N/A	N/A
- Agencements et aménagements de terrains	Linéaire	5 ans
- Constructions	Linéaire	20 ans

- Installations techniques, outillages ET matériels industriels	Linéaire	5 à 10 ans
- Matériels de transport	Linéaire	4 à 5 ans
- Installations et agencements divers	Linéaire	5 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat sur une ligne spécifique, incluse dans le Résultat Opérationnel Courant.

Les actifs financés par des contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés selon le principe de l'enregistrement du bien en immobilisations à l'actif du bilan et la comptabilisation de l'emprunt correspondant au passif du bilan. La redevance enregistrée en charges d'exploitation dans les comptes individuels est annulée au profit de la comptabilisation d'un amortissement, d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.

Les constructions sont pour partie constituées du retraitement des contrats de crédit-bail. Les installations techniques sont constituées principalement de machines et outillages industriels affectés aux façonnages.

Immobilisations financières

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de façon précise, ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les immobilisations financières sont, pour l'essentiel, composées de dépôts et cautionnements inscrits à leur valeur d'origine.

Les immobilisations financières font l'objet de dépréciation si elle s'avère nécessaire en comparaison de leur valeur historique avec leur valeur probable de réalisation.

STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat majoré de frais d'approche. Ces évaluations sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre sociétés du Groupe.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour les articles dont le coût est supérieur à la valeur nette probable de réalisation.

IMPOTS sur les resultats

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité. Lorsque le solde correspond à une créance, cette créance est comptabilisée s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des éventuelles dépréciations liées à des risques d'irrecouvrabilité.

Les créances et dettes en devise sont évaluées au taux de change de la dite devise à la date de clôture de l'exercice social.

Les avances sur licences sont inscrites en « débiteurs divers ». Elles sont amorties en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur une durée ne pouvant excéder la durée du contrat.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif sont constitués des charges comptabilisées d'avance rattachées à des exercices suivants.

instruments financiers

En octobre 2008, l'IASB a publié des amendements relatifs aux normes IAS 39, Instruments Financiers, et IFRS 7, Instruments Financiers : informations à fournir. Ces amendements autorisent le reclassement des actifs financiers dans certaines catégories comptables et sont applicables rétroactivement à compter du 1er Juillet 2008. Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement.

Risque du marché

Le risque de marché n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le pool bancaire qui a conduit à l'apurement total de la dette au cours du second semestre de l'exercice.

Risque de change

Il existe un risque de change dû aux approvisionnements en US\$ en Asie. Le Groupe négocie actuellement avec ses Banques la mise en place de lignes de couverture.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité lié aux échéances des emprunts et aux covenants exigés par les Banques, n'existe plus compte tenu de l'accord conclu avec le Pool Bancaire. Toutefois, un risque de liquidité lié au financement de l'activité saisonnière subsiste (cf chapitre IX – Evènements postérieurs à la clôture).

emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont ventilées au passif du bilan en « Passif non courant » pour la part des dettes à plus d'un an, et en « Passif courant » pour la part à moins d'un an.

Les dettes financières auprès des établissements bancaires sont valorisées selon la méthode du « coût amorti ». Elles sont inscrites au passif du bilan à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par comparaison des conditions auxquelles elles ont été contractées avec les conditions du marché d'une dette ayant des caractéristiques identiques.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres enregistrent notamment les écarts de conversion. Ces écarts résultent, d'une part, de l'incidence de l'évolution des devises sur les actifs et passifs historiques des sociétés dont les comptes sont libellés en devises et, d'autre part, de la

différence entre les taux utilisés pour la conversion des comptes de résultat et ceux utilisés pour la conversion des comptes du bilan.

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau approprié.

Au 31 Mars 2009, le capital social est constitué de 8 212 443 actions toutes de même catégorie.

Options de souscription d'actions

La restructuration de la dette bancaire entérinée le 26 Novembre 2008 a eu comme conséquence l'annulation des BSA souscrits au bénéfice des banques.

Le nombre de stocks options émises au profit des cadres et salariés du Groupe encore susceptible d'être exercées est de 16 280 stock options. En tenant compte de la caducité des options attribuées à des salariés ayant quitté le groupe, l'évolution du nombre d'options détenues par les salariés est la suivante à la date de publication des comptes :

	Nombre Initial	Départs	Caduques	Exercées	Nombre Final
Nombre	642 024	146 633	32 973	446 138	16 280

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution	Prix d'exercice en euro	Décote Surcote	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercabilité		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
					Par détenteur	Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	
Options de souscription d'actions AGM 25/06/2003	23/04/2004	Tranche C : 6.69 €	NS	Salariés ne possédant pas plus de 10% du capital	23/04/2006-23/04/2009	16 280	0,20%
Dilution totale						16 280	0,20%

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur la base de l'évaluation la plus probable de la dépense nécessaire.

Les provisions pour risques et charges sont réparties en « courant et non courant ». A ce titre, les impôts différés passif et la provision pour indemnités de départ à la retraite sont notamment qualifiés de « passif non courant ». L'essentiel des autres provisions pour risques et charges est qualifiée de « passif courant », notamment la « provision pour retour » constatée au titre de la perte de marge attendue des retours potentiels de marchandises.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En accord avec les lois sociales des pays dans lesquels il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites ou d'indemnités de départ. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe CESAR comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation, charges sociales comprises, est ensuite actualisée.

STOCKS OPTIONS

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux employés sont comptabilisées dans les états financiers à la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des options reçues.

La juste valeur des options attribuées a été déterminée en utilisant le modèle Black-Scholes-Morton en tenant compte notamment du prix d'exercice de l'option, de sa durée de vie, du prix des actions sous-jacentes et de la volatilité attendue du prix de l'action. Ces valeurs sont intangibles sur la durée du plan. Elles sont comptabilisées linéairement sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des services rendus dans le cadre des plans de souscription d'actions est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation du poste prime d'émission au fur et à mesure de leur consommation. La période de consommation des services correspond par hypothèse à la période d'acquisition des droits. Ce principe de comptabilisation n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

compte de resultat

Le Groupe CESAR a opté pour la présentation du compte de résultat par fonction. Les notes annexes du compte de résultat détaillent néanmoins les charges opérationnelles par nature, en particulier les charges de personnel, les dotations aux amortissements et provisions.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le produit des activités ordinaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue. Il est constaté dans le résultat au moment du transfert de propriété des produits.

Les remises commerciales et rabais accordés aux clients sont déduits pour déterminer cette juste valeur.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable. Les modalités de détermination des provisions n'ont pas été modifiées au cours des derniers exercices.

RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel est constitué de la différence entre l'ensemble des charges et des produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt.

Autres produits et charges opérationnels

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, présentés de manière distincte dans

le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

RESULTAT DILUE

Le résultat par action correspond au résultat net distribuable (Résultat net part du Groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

ESTIMATIONS

La préparation des comptes consolidés conformément aux principes IFRS généralement admis nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction du Groupe et affectant les montants d'actif et de passif figurants au bilan, les actifs et passifs éventuellement mentionnés en annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Pour limiter les incertitudes, ces estimations et hypothèses sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations et retours d'expérience ainsi qu'à d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques, afin de procéder à des ajustements d'hypothèses si nécessaire. Les effets des modifications sont immédiatement comptabilisés.

Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN ET DE RESULTAT

NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN

LES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeur en K€
Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2008 net	33 042
Variation de Change (DISGUISE)	1 299
Dépréciation complémentaire	(19 835)
Dépréciation complémentaire des actifs vendus	(14 506)
Total écarts d'acquisition au 31 Mars 2009 net	-

Conformément à la norme IAS 36, la société a procédé à des tests de dépréciation au 31 Mars 2009 compte tenu des indices de pertes de valeur identifiés liées aux difficultés rencontrées par le Groupe. Ces tests ont consisté à actualiser pour les activités européennes du Groupe les flux prévisionnels de trésorerie attendus pour les années à venir, corrigés d'une valeur de sortie à l'issue de la période d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé est le taux WACC calculé par référence à la moyenne de la rémunération attendue des capitaux propres et des dettes financières actuels.

L'ensemble des flux prévisionnels de trésorerie est regroupé sous une seule UGT pour l'Europe. Compte tenu de la cession du pôle américain, les flux prévisionnels liés à la

gestion du siège sont dorénavant déduits en totalité des flux prévisionnels liés à l'activité des filiales européennes.

La dépréciation d'un montant de 34 341 milliers d'euros constatée dans les comptes annuels clos le 31 Mars 2009 correspond à la différence entre la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et celle obtenue par la mise en œuvre de la méthode qui précède.

Les Immobilisations

Les immobilisations en valeur brutes

	Ouverture	Augmen- tations	Diminutions ou sorties	Reclasst	Var.Change	Actifs cédés	Clôture
Frais d'établissement	130				11	(74)	67
Concessions, brevets & droits similaires	2 292	382	(32)		(1)	(13)	2 628
Frais de recherche et développement	4 965	711			84	(3 530)	2 230
Autres immobilisations incorporelles	51				10	(61)	0
Avances et acomptes s/immo. Incorp.	0					0	0
Total Immobilisations incorporelles - valeur brute	7 438	1 093	(32)	0	104	(3 678)	4 925
Terrains	294	0	(62)				232
Constructions	9 385	800	(3 563)		190	(628)	6 184
Installations tech, matériel & outillage	6 477	250	(1 005)		489	(3 026)	3 185
Matériel de transport	138	2	(11)			0	129
Mobilier, matériel bureau, informatique	2 714	9	(837)		401	(1 841)	446
Autres immobilisations corporelles	1 994	44	(202)		(13)	(342)	1 481
Immobilisations corporelles en cours	14	28	(20)				22
Avances et acomptes s/immo. corp.	16	0	(13)		1		4
Total Immobilisations corporelles - valeur brute	21 032	1 133	(5 713)	0	1 068	(5 837)	11 683

Les Amortissements et Les immobilisations nettes

L'évolution de la valeur brute et des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

	Ouverture	Dotations	Reprises	Reclasst	Var.Change	Actifs cédés	Clôture
Amt/Prov. frais d'établissement	(130)	0			(11)	74	(67)
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(1 356)	(117)	32	(57)	(1)	13	(1 486)
Amt/Prov. Frais de recherche et développement	(584)	(3 497)			(55)	3 530	(606)
Amt/Prov. autres immobilisations incorp.	(38)	(6)			(7)	51	0
Total Immobilisations incorporelles - Amortissements	(2 108)	(3 620)	32	(57)	(74)	3 668	(2 159)
Amt/Prov. constructions	(5 614)	(152)	2 273		(99)	628	(2 964)
Amt/Prov install tech, matériel & outil.	(5 591)	(242)	612		(411)	3 026	(2 606)
Amt/Prov matériel de transport	(97)	(16)	1		1		(111)
Amt/Prov mob mat bur informatique	(2 131)	(165)	359		(286)	1 841	(382)
Amt/Prov. autres immobilisations corp.	(1 794)	(64)	155	57	19	342	(1 285)
Provisions sur terrains							0
Total Immobilisations corporelles - Amortissements	(15 227)	(639)	3 400	57	(776)	5 837	(7 348)

	Ouverture	Acq/Dot	Cess/ Reprises	Reclasst	Var.Change	Actifs cédés	Clôture
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets & droits similaires	936	265	0	(57)	(2)	0	1 142
Frais de recherche et développement	4 381	(2 786)	0	0	29	0	1 623
Autres immobilisations incorporelles	13	(6)	1	0	2	(10)	0
Avances et acomptes s/immo. Incorp.							0
Total Immobilisations incorporelles - Valeur nette	5 330	(2 527)	1	(57)	29	(10)	2 765
Terrains	294	0	(62)	0	0	0	232
Constructions	3 772	648	(1 290)	0	91	0	3 221
Installations tech, matériel & outillage	886	8	(393)	0	78	0	579
Matériel de transport	41	(14)	(10)	0	1	0	18
Mobilier, matériel bureau, informatique	583	(156)	(478)	0	115	0	64
Autres immobilisations corporelles	200	(20)	(47)	57	6	0	196
Immobilisations corporelles en cours	14	28	(20)	0	0	0	22
Avances et acomptes s/immo. corp.	16	0	(13)	0	1		4
Total Immobilisations corporelles - Valeur nette	5 805	494	(2 313)	57	292	0	4 336

La dotation aux amortissements est répartie par destination dans les lignes du compte de résultat en fonction de la nature et de l'utilisation des actifs.

Les Immobilisations financières

	Brut	Provisions	Actifs destinés à la vente	Proforma
Immobilisations financières 31 Mars 2008	1 912	0	(1 449)	463
Augmentation / Diminution	(1 838)		1 510	(328)
Variation de change	212		(212)	-
Immobilisations financières 31 Mars 2009	286	0	(151)	135

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts versés.

Les Impôts différés

	31-mars-09	Actifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Impôts différés actifs	-	-	-	4 209
Impôts différés passifs	(66)	-	(66)	(1 464)
Impôts différés Nets	(66)	0	(66)	2 745

Les Stocks et Encours

Les stocks se détaillent comme suit :

	31-mars-09	Actifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Valeur brute des stocks et en-cours	18 307	-	18 307	30 210
Provisions pour dépréciation de stocks	(5 643)	-	(5 643)	(8 313)
Stocks et en-cours nets	12 664	-	12 664	21 897

Les évaluations de stocks sont corrigées des marges bénéficiaires réalisées sur les ventes entre les sociétés du Groupe.

Au 31 mars 2008, le Groupe avait pris en compte l'évolution de sa stratégie commerciale sous forme de provision sur stocks à hauteur de 6 452 milliers d'euros. Au 31 mars 2009, une provision exceptionnelle complémentaire de 2 603 milliers d'euros a été comptabilisée sur les filiales italiennes et espagnoles.

Les Clients et Comptes Rattachés

	31-mars-09	Actifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Clients et comptes rattachés	19 226	710	18 516	23 490
Provisions pour créances douteuses	(1 063)	(31)	(1 032)	(896)
Clients et comptes rattachés nets	18 163	679	17 484	22 594

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité des postes.

Le Groupe procède à des opérations d'affacturage aux termes desquelles les créances commerciales concernées sont données à un factor contre règlement de leur montant et sous déduction de commissions et agios.

Les créances commerciales financées selon cette formule s'élèvent en clôture d'exercice à un montant de 3 138 milliers d'euros. En raison de la nature des contrats, les créances concernées par ce financement sont présentées dans le poste « clients », et le financement correspondant au passif du bilan dans le poste « emprunts et dettes financières ».

Autres Créances et Comptes de Régularisation

En Keuros	31-mars-09	Actifs destinés à la vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Fournisseurs débiteurs	734	-	734	785
Acomptes aux personnels	34	-	34	48
Organismes sociaux	3	-	3	8
Impôts sur les sociétés	40	-	40	186
TVA active	4 346	-	4 346	3 647
Débiteurs divers	2 221	1 389	832	118
Royalties payées d'avance	1 705	36	1 669	3 683
Autres produits à recevoir	62	-	62	1 831
Charges constatées d'avance	1 272	259	1 013	2 227
TOTAL	10 417	1 684	8 733	12 532

Ces créances sont à échéance de moins d'un an. La juste valeur des autres débiteurs est considérée comme identique à leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

TRESORERIE ACTIVE

En Keuros	31-mars-09	Actifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Valeurs Mobilières de Placement - Brut	147	0	147	175
Provision pour dépréciation	(91)	0	(91)	(36)
Valeurs Mobilières de Placement - Net	56	0	56	139
Disponibilités	4 321	1 691	2 630	1 912
Total Trésorerie Active	4 377	1 691	2 686	2 051

Les valeurs mobilières de placement concernent essentiellement la société CESAR SA pour 127 milliers d'euros en valeur brute et se rapportent au compte de liquidité détenu auprès de la Société Gilbert Dupont.

Capitaux Propres

La variation des capitaux propres fait l'objet d'un tableau de la présente annexe.

Le capital social est constitué de 8 212 443 actions de valeur nominale de 1.5245 euro.

La diminution du poste « Ecart de conversion » par rapport à l'exercice précédent est liée à l'évolution de l'US dollar par rapport à l'euro en liaison avec les actifs des sociétés américaines exprimés en US \$.

En relation avec la norme IFRS2 relative au traitement des stocks options, une reprise d'un montant de 24 milliers d'euros a été enregistrée dans les capitaux propres en contrepartie d'un produit en charges de personnel d'un montant équivalent.

Provisions pour Risques et Charges NON COURANTS

	31-mars-08	Dotation	Reprise	Var.Change	Passifs destinés à la Vente	31-mars-09
- Provisions pour pensions et retraites	1 291	15	(91)	-	-	1 215
- Provisions pour pénalités	321	-	321	-	-	-
- Autres provisions pour risques non courantes	60	-	(60)	-	-	-
Sous Total Provisions pour risques et charges non courants	1 671	15	(472)	0	-	1 215

La provision pour « pensions et retraites » concerne les sociétés françaises pour un montant de 391 milliers d'euros et la société allemande HILKA pour 824 milliers d'euros.

Les Emprunts et Dettes Financières

	31-mars-09	Dont Moins d'un an	Dont Plus d'un an	31-mars-08	Dont Moins d'un an	Dont Plus d'un an
Emprunts convertibles	-	-	-	3 546	258	3 288
Emprunts Financiers M.T	503	226	277	31 400	28 741	2 659
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	733	73	660	172	172	-
Intérêts courus et capitalisés emprunts MT	-	-	-	424	424	-
<i>Sous total dettes financières</i>	1 236	299	937	35 542	29 594	5 947
Concours bancaires courants	2 042	2 042	-	4 647	4 647	-
Dettes Factor	6 952	6 952	-	17 766	17 766	-
Dépôts et cautionnement reçus	10	10	-	146	146	-
Intérêts courus non échus	10	10	-	164	164	-
<i>Sous total trésorerie passive</i>	9 014	9 014	-	22 723	22 723	-
TOTAL	10 250	9 313	937	58 265	52 318	5 947

	31-mars-09	Passifs destinés à la Vente	Proforma 31/03/2009	31-mars-08
Emprunts convertibles	-	-	-	3 546
Emprunts Financiers M.T	503	-	503	31 400
Dettes et intérêts sur Crédit Bail	733	-	733	172
Intérêts capitalisés emprunts MT	-	-	-	424
<i>Sous total dettes financières</i>	1 236	-	1 236	35 542
Concours bancaires courants	2 042	-	2 042	4 647
Dettes Factor, Dailly et autres mobilisations de créances	6 952	(638)	7 590	17 766
Dépôtset cautionnement reçus	10	-	10	146
Intérêts courus non échus	10	-	10	164
<i>Sous total trésorerie passive</i>	9 014	(638)	9 652	22 723
TOTAL	10 250	(638)	10 888	58 265

Après la restructuration de la dette bancaire (remboursement de 12 millions d'euros et produit financier exceptionnel de 22.833 milliers d'euros), les postes « Emprunts convertibles » et« Emprunts Financiers Moyen Terme » ressortent à 503 milliers d'euros au 31 Mars 2009 contre 34 946 milliers d'euros au 31 Mars 2008.

Les dettes financières sont rémunérées à taux variable sur l'ensemble des filiales du Groupe et sont libellées en euros.

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31-mars-09	Passifs destinés à la Vente	ProForma 31/03/2009	31-mars-08
Dettes Fournisseurs	6 508	375	6 133	11 747
Factures à recevoir	3 377	(153)	3 530	3 785
TOTAL	9 885	222	9 663	15 532

La juste valeur des fournisseurs et comptes rattachés est considérée comme approximant leur valeur nette comptable en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

Autres Dettes et Comptes de Régularisation

	31-mars-09	Passifs destinés à la Vente	ProForma 31/03/2009	31-mars-08
- Dettes sociales	1 644	-	1 644	1 997
- Dettes fiscales	3 289	-	3 289	2 597
- Charges à payer	165	(50)	215	549
- Autres dettes	3 644	-	3 644	4 045
- Avances et acomptes reçus	1 384	-	1 384	1 950
- Produits constatés d'avance et autres comptes de régul.	90	-	90	65
- Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	17	(130)	147	332
- Provisions pour litiges	-	-	-	-
- Autres provisions pour risques courants	3 569	1 389	2 180	1 605
- Provisions pour impôt	-	-	-	-
- Autres provisions pour charges courantes	-	-	-	-
TOTAL	13 802	1 209	12 593	13 139

L'ensemble des autres dettes a une échéance de moins d'un an.

La variation des provisions pour risques et charges courants est la suivante :

	31-mars-08	Dotation	Reprise	Var.Change	Passifs destinés à la Vente	31-mars-09
En Keuros						
- Provisions pour pénalités	-	-	-	-	-	-
- Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
- Provisions pour impôt	-	-	-	-	-	-
- Provisions pour perte de marge sur retours et autres provisions pour risques	1 605	5 270	(5 815)	0	-	1 060
- Autres provisions pour charges	-	2 509	-	-	1 389	1 120
Sous Total Provisions pour risques et charges courants	1 605	7 779	(5 815)	0	1 389	2 180

Les « autres provisions pour charges », 2 509 milliers d'euros dotés sur l'exercice, sont constituées d'une provision de 1 000 milliers d'euros couvrant un risque suite à un audit de certains licenciés. Elles comprennent également pour 1 509 milliers d'euros, le risque de non recouvrement à hauteur de 100% du compte séquestre déposé auprès de la Banque Wells Fargo dont 1 389 milliers d'euros sont imputés aux passifs destinés à la vente.

La « provision pour perte de marge sur retours » est au 31 Mars 2009 de 361 milliers d'euros et ne concerne que les sociétés européennes.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'Affaires Par Zone de commercialisation

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08
Réalisé sur les marchés Européens	39 483	42 657
Réalisé sur les marchés Américains (périmètre cédé)	69 492	87 702
Total du Chiffre d'Affaires y compris périmètre cédé	108 974	130 359

Détail du Coût des Ventes

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Achats, frais d'approche et sous-traitance	62 272	38 560	23 712	68 597	46 248	22 349
Frais de personnel	2 627	1 002	1 625	3 648	1 682	1 966
Reprises et dotations de provision pour stocks	(4 680)	(426)	(4 253)	677	957	(280)
Reprises et dotations de provision pour perte de marge	384		384	70		70
Total détail du coût des Ventes	60 603	39 136	21 468	72 992	48 887	24 105

Détail des Frais Commerciaux et de distribution

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Frais de personnel	5 385	1 744	3 641	5 946	2 225	3 721
Royalties	11 135	7 534	3 601	12 510	9 258	3 252
Frais publicitaires et assimilés	2 788	708	2 080	2 863	816	2 047
Autres frais commerciaux	6 547	2 943	3 604	7 006	3 900	3 106
Total des frais commerciaux et de distribution	25 855	12 929	12 927	28 325	16 199	12 126

Détail des Frais de Création artistique et de Marketing

Ces frais concernent les dépenses engagées pour le renouvellement habituel des collections.

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	Proforma		Vente	Proforma
Frais de personnel	2 593	1 192	1 401	1 009	(121)	1 130
Fournitures et matériels	229	209	20	85	39	46
Autres frais de création	999	1 010	-	2 394	1461	933
Total des frais de création artistique et de marketing	3 821	2 411	1 410	3 488	1 379	2 108

Détail des Frais Administratifs

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Frais de personnel	7 155	3 643	3 512	8 243	4 021	4 222
Locations immobilières et mobilières	2 115	1 165	950	2 735	1 611	1 124
Commissions et honoraires	2 812	3 195	(383)	1 706	2 665	-959
Autres frais administratifs	4 324	1 213	3 111	5 092	1 612	3 480
Rep. et dot. Pour dépréciation créances	177	0	177	(223)		-223
Total des frais administratifs	16 584	9 216	7 368	17 554	9 909	7 645

Synthèse des Frais de Personnel

En Keuros	31-mars-09	destinés à la	31-mars-09	31-mars-08	destinés à la	31-mars-08
		Vente	ProForma		Vente	ProForma
Salaires	14 479	6 868	7 611	15 157	6 654	8 503
Charges sociales	3 153	686	2 467	3 592	1 155	2 437
Autres frais relatifs au personnel	128	28	100	96	(3)	99
Total des frais de personnel	17 760	7 582	10 178	18 845	7 806	11 039
dont Frais de personnel production	2 627	1 002	1 625	3 648	1 682	1 966
dont Frais de personnel Commercial	5 385	1 744	3 641	5 946	2 225	3 721
dont Frais de personnel Création	2 593	1 192	1 401	1 009	-121	1 130
dont Frais de personnel Administratif	7 155	3 643	3 512	8 243	4 021	4 222
Total	17 760	7 582	10 178	18 845	7 806	11 039

Autres Produits et Charges d'Exploitation

En Keuros	31-mars-09 destinés à la Vente		31-mars-09 ProForma		31-mars-08 destinés à la Vente		31-mars-08 ProForma	
	Autres produits d'exploitation	458		458	2 034	63	1 971	
Autres charges d'exploitation	(138)	(77)	(61)	(169)	(113)	(56)		
Dotation aux provisions pour risques et charges	(248)		(248)	(202)		(202)		
Reprise des provisions pour risques et charges	246		246	263		263		
Total des autres produits et charges d'exploitation	317	(77)	394	1 926	(50)	1 976		

Détail des Dotations Aux Amortissements des Immobilisations

Détail des dotations et reprises	Nature	31-mars-09 destinés à la Vente		31-mars-09 ProForma		31-mars-08 destinés à la Vente		31-mars-08 ProForma	
		En Keuros							
Autres Immo.incorporelles	Expl.	(906)	(369)	(537)	(752)	(367)	(385)		
Immobilisations corporelles	Expl.	(774)	(358)	(416)	(916)	(529)	(387)		
Total des dotations et reprises aux amortissements		(1 680)	(727)	(953)	(1 668)	(896)	(772)		

Détail des Autres Produits et Charges Opérationnels

En Keuros	31-mars-09 destinés à la Vente		31-mars-09 ProForma		31-mars-08 destinés à la Vente		31-mars-08 ProForma	
	Produits Cessions Immobilisations	59	-	59	48	3	45	
VNC immos cédées	(110)	-	(110)	(256)	(2)	(254)		
Dotations aux provisions	(40 986)	(15 975)	(25 011)	(15 688)	55	(15 743)		
Reprise de provisions	1 304	-	1 304	7	-	7		
Autres produits opérationnels	31 897	29 474	2 423	256	56	200		
Autres charges opérationnelles	(7 939)	(4 581)	(3 358)	(2 847)	(1 726)	(1 121)		
Total	(15 775)	8 918	(24 692)	(18 480)	(1 614)	(16 865)		

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués d'éléments inhabituels.

Au niveau du périmètre européen, les « autres produits et charges exceptionnels » d'un montant de (24 692) milliers d'euros, sont principalement constitués de :

- dépréciations des écarts d'acquisition et Fonds de Commerce pour (19 828) milliers d'euros,
- dotation nette sur stocks de (2 043) milliers d'euros concernant principalement les sociétés Josman (Espagne) et Joker (Italie),
- dotation aux provisions chez CESAR Sa à hauteur de 1000 milliers d'euros, pour un risque suite à un audit de licenciés,

Au niveau du périmètre US cédé, les « autres produits et charges exceptionnels » d'un montant de 8 918 milliers d'euros, se ventilent essentiellement comme suit :

- profit exceptionnel suite à la cession de ce périmètre à hauteur de 26 225 milliers d'euros (après dépréciation du compte bloqué à la Wells Fargo),
- dépréciation des écarts d'acquisition et Fonds de Commerce à hauteur de (14 530) milliers d'euros,
- dépréciation des frais de collection de (2 695) milliers d'euros,

Résultat opérationnel

	31-mars-09	31-mars-08 ProForma	31-mars-08
Réalisé sur les marchés Européens	(3 704)	(3 583)	110
Réalisé par la société CESAR SA (Holding)	(545)	1 460	(3 370)
Sous Total réalisé sur le Périmètre Européen	(4 249)	(2 123)	(3 260)
Réalisé sur les marchés Américains	4 996	10 382	11 519
Total du Résultat Opérationnel Courant yc activités cédées	747	8 259	8 259

Les données du 31 mars 2008 sont des données proforma IFRS 5, fonction des zones d'implantation des sociétés consolidées. Précédemment le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel étaient déterminés par zone de commercialisation, notamment pour les activités FOB de la société César Asia.

Détail du Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financières

En Keuros	31-mars-09	destinés à la Vente	31-mars-09 ProForma	31-mars-08	destinés à la Vente	31-mars-08 ProForma
Revenus d'intérêts	8	8	0	47	35	12
Autres produits	-	-	0	-	-	-
Dividendes recus	-	-	-	-	-	-
Reprise de provision pour risques financiers	-	-	-	-	-	-
Total des produits financiers liés à l'endettement	8	8	0	47	35	12
Intérêts sur emprunts long terme	(1 123)	(352)	(771)	(3 147)	(847)	(2 300)
Intérêts sur Dettes Court Terme	(3 468)	(1 144)	(2 324)	(4 024)	(1 873)	(2 151)
Escomptes Clients	(227)	-	(227)	(315)	-	(315)
Autres charges financières	-	-	-	-	-	0
Total des charges financières liées à l'endettement	(4 818)	(1 496)	(3 322)	(7 486)	(2 720)	(4 766)
Gains de change net	(5 872)	(1 445)	(4 427)	2 371	(177)	2 548
Dotation et Reprise de provisions	(97)	-	(97)	(240)	-	(240)
Autres charges financières	(389)	270	(659)	(400)	-	(400)
Autres produits financiers	22 888	10	22 878	394	23	371
Autres produits et charges financières	16 530	(1 165)	17 695	2 125	(154)	2 278

Les « Autres produits financiers », 22 888 milliers d'euros, sont constitués à hauteur de 22 833 milliers d'euros du produit réalisé par CESAR SA à la suite de la signature du protocole avec le Pool Bancaire en Novembre 2008.

La perte de change de 5 872 milliers d'euros est liée à l'évolution de l'USD et du HKD et aux opérations d'abandons de créances intra-groupe entre le périmètre américain et le périmètre européen.

Impôts sur les Sociétés

En Keuros	31-mars-09	destinés à la Vente	31-mars-09 Proforma	31-mars-08	destinés à la Vente	31-mars-08 Proforma
Impôts exigibles	117	166	(49)	(1 029)	(921)	(108)
Impôts différés	(2 585)	1 211	(3 796)	(2 936)	(1 226)	(1 710)
Total des impôts sur les sociétés	(2 468)	1 377	(3 845)	(3 965)	(2 147)	(1 817)

Preuve de l'impôt

En Keuros

	31-mars-09	31-mars-08
	12 mois	12 mois
Résultat net des activités poursuivies	(18 413)	(19 501)
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	3 845	3 965
Résultat des activités abandonnées	12 638	
Impôt sur les bénéfices des activités abandonnées	(1 377)	
Résultat avant impôt	(3 307)	(15 536)
Amortissements et provisions non déductibles	25 040	10 000
Décalages permanents	0	0
Autres éléments non déductibles	3 697	(366)
Base d'imposition	25 430	(5 902)
Taux d'impôt	33.33%	33.33%
Impôt théorique	8 476	(1 967)
Pertes fiscales de l'exercice non activées	7 005	2 518
Déficits fiscaux reportables annulés	3 538	2 942
Utilisation des pertes fiscales antérieures	(9 580)	0
Différentiel sur taux d'imposition nationaux	(2 525)	(304)
Autres *	(4 446)	76
Total des divergences	(6 008)	5 932
Impôt consolidé	2 468	3 965
Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	3 845	
Impôt attribuable aux activités abandonnées	(1 377)	

* dont produit de cession de l'activité de César Asia non imposé pour 3 393 K€

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés françaises, dont la société CESAR SA est tête de groupe.

Compte tenu des perspectives d'évolution des sociétés déficitaires, les pertes reportables sur les bénéfices fiscaux futurs n'ont pas fait l'objet de constatation d'impôt différé actif au 31 Mars 2009 et les soldes antérieurs ont été extournés.

Informations permettant la comparabilité des comptes

ACTIVITES CEDEES ET COMPTES PRO-FORMA

Conformément à la norme IFRS 5, sont présentés ci-dessous les comptes pro forma au 31 Mars 2009 et au 31 Mars 2008.

Du fait de l'organisation de ses activités, le Groupe a déterminé que les pôles d'activité et les zones géographiques présentés dans l'information sectorielle correspondent à la définition des composants donnée dans IFRS 5.

Le compte de résultat des activités destinées à la vente a été établi selon la méthodologie suivante :

- agrégation des comptes d'exploitation des filiales concernées par conversion des comptes sociaux en devise convertis sur la base des taux de change moyens trimestriels,
- élimination des opérations inter compagnies entre les filiales destinées à la vente,
- prise en compte des écritures de consolidation concernant ces filiales.

Le résultat net d'impôt des activités cédées, soit le périmètre américain, est isolé sur une ligne spécifique du compte de résultat, comme le prévoit la norme.

Le résultat net des activités cédées peut être détaillé comme suit :

En Keuros	Compte de résultat des activités cédées au 31/03/2009	Compte de résultat des activités cédées au 31/03/2008
Chiffre d'affaires net	69 492	87 702
Coût des ventes	(39 136)	(48 887)
Marge brute	30 356	38 815
Frais commerciaux et de distribution	(12 929)	(16 199)
Frais de création artistique et de marketing	(2 411)	(1 380)
Frais administratifs	(9 216)	(9 908)
Autres produits et charges d'exploitation	(77)	(50)
Dotations et reprises amort et prov sur immobilisations	(727)	(896)
Résultat Opérationnel Courant	4 996	10 382
Autres produits et charges opérationnels	8 918	(1 615)
	0	0
Résultat Opérationnel	13 914	8 767
Produits financiers	8	35
Charges financières	(1 496)	(2 720)
Coût de l'endettement financier net	(1 488)	(2 685)
	0	0
Autres produits et charges financières	(1 165)	(154)
Impôt sur les résultats	1 377	(2 148)
	0	0
Résultat net des activités cédées	12 638	3 780

Le tableau de Flux de Trésorerie proforma s'établit comme suit :

En Keuros	31-mars-09	31-mars-08 proforma
Résultat net de l'ensemble consolidé	(5 775)	(19 501)
Résultat net des activités poursuivies	(18 413)	(23 281)
Résultat net des activités abandonnées	12 638	3 780
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions (hors VMP et actifs circulants)	(378)	1 256
Amortissement des Goodwills et Fonds de commerce	19 835	10 000
Variation des impôts différés consolidés	3 786	1 710
Plus et moins-value de cession	2 600	(208)
Abandon de créances des Banques	(22 833)	
Amortissement des charges à répartir	1 466	
Effet de change et autres éléments sur dettes fin. **	0	(849)
Marge brute d'autofinancement des activités poursuivies	(13 937)	(11 372)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité poursuivie :		
Stocks	3 565	2 285
Clients	2 162	(1 525)
Autres créances et comptes de régularisation	720	(4 961)
Fournisseurs et comptes rattachés	(1 106)	3 960
Autres dettes	(2 377)	1 118
<i>Total variation des postes du BFR d'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>2 964</i>	<i>877</i>
<i>Flux de Trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées</i>	<i>21 711</i>	<i>7 894</i>
Flux net de trésorerie généré par l'activité	10 738	(2 601)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Frais de Développement	(601)	(629)
Acquisition d'immobilisation et augmentation des dépôts	(716)	(496)
Acquisition de Titres de sociétés consolidés	(75)	
Cession d'immobilisation et diminution actifs financiers	134	256
Flux de Trésorerie Liés aux activités abandonnées	19 480	(3 958)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	18 222	(4 827)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire	0	1 379
Emissions d'emprunt lié au Refinancement	0	30 826
Remboursement lié au Refinancement	(12 787)	(12 361)
Remboursement d'emprunts et dettes de crédit bail	61	(2 504)
Remboursement d'emprunts autres entités du Groupe	0	(252)
Financement par Cession Bail	789	0
Flux de Trésorerie de Financement provenant des activités abandonnées	(2 184)	(2 854)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(14 121)	14 234
Incidence des variations des cours de devises et autres variations	1 059	655
VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX	15 898	7 461
Trésorerie d'ouverture *	(20 525)	(27 986)
Trésorerie de clôture *	(4 627)	(20 525)

* La Trésorerie comprend les lignes de crédits bancaires adossées aux créances clients et la trésorerie des activités destinées à être cédées (cf notes B-1-G et B-1-J)

** Les retraitements sont constitués de reclassements notamment dus aux effets de change sur la dette en dollars de César SA

INFORMATION SECTORIELLE

En novembre 2006, l'IASB a adopté la norme IFRS 8, Segments opérationnels. Cette norme remplace la norme IAS 14, Information sectorielle. Cette norme, qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2009 avec une application anticipée possible.

Le Groupe CESAR n'a pas anticipé l'application de cette nouvelle norme au 31 Mars 2009. L'impact de cette dernière sur les secteurs opérationnels tels que définis dans le Groupe est en cours d'évaluation, mais ne devrait pas avoir d'effet significatif au regard de la structure du Groupe au 31 mars 2009, après cession des activités américaines.

En application de la norme IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe CESAR n'exerce son activité que sur un seul marché : les articles de fête. Même si ce marché peut être détaillé par produits (costumes, masques, cotillons.....), ces derniers ne sont pas individuellement assimilables à des secteurs d'activité tels que définis par le règlement.

Les postes ci-dessous sont ventilés par zone d'implantation des sociétés consolidées.

Pour le 31 Mars 2009

	Amérique	Reste du Monde	Europe	CESAR SA	Total
Chiffre d'affaires	69 492		39 480	1	108 973
Résultat Opérationnel Courant	4 996		(3 704)	(545)	747
Résultat Opérationnel	13 914		(37 808)	8 867	(15 027)
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	834	1 588	1 913	4 336

Pour le 31 Mars 2008

	Amérique	Reste du Monde	Europe	CESAR SA	Total
Chiffre d'affaires*	87 702		42 656	1	130 359
Résultat Opérationnel Courant*	10 382		(3 583)	1 460	8 259
Résultat Opérationnel*	8 767		(20 245)	1 257	(10 221)
Ecart d'acquisition	11 249	7 603	14 189	0	33 042
Immobilisations corporelles	1 017	1 043	987	2 758	5 805

* retraités selon la norme IFRS 5

INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

Evolution du cours de l'US dollar :

Le taux de l'US dollar appliqué pour la conversion des comptes de bilan et de résultat des sociétés américaines évolue dans les conditions suivantes : pour 1 Euro =

Périodes	31-mars-09	31-mars-08
Taux de clôture appliqué aux comptes de bilan	\$1,33080	\$1,58120
Taux moyens trimestriels appliqués aux comptes de résultat	\$1,25687	\$1,04729

Cours des autres devises au cours de la période

[Pour les comptes de bilan : pour 1 Euro =](#)

Périodes		31-mars-09	31-mars-08
Livre Sterling	Grande Bretagne	0.930800	0.795800
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10.314000	12.307500
Ariary Malgache	Madagascar	2 640.4190	2 649.2010
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	44.433536	41.129362

[Pour le compte de résultat : pour 1 Euro =](#)

Périodes		31-mars-09	31-mars-08
Livre Sterling	Grande Bretagne	0.834500	0.706151
Dollar Hong Kong	Hong Kong	10.772550	10.309388
Ariary Malgache	Madagascar	2 462.3730	2 563.7080
Roupie Mauricienne	Ile Maurice	42.018871	42.241682

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs moyens du Groupe

	31-mars-09	31-mars-08
Europe	207	259
Amérique du Nord *	105	106
Hong Kong *	60	58
Madagascar	702	750
Total	1 074	1 173

* A compter du 01/01/2009, l'Amérique du Nord et Hong-Kong n'ont plus de salariés compte tenu de la cession du périmètre d'activité américain.

Rémunérations des organes de Direction

Directoire :

Au 31 Mars 2009, le Directoire se compose de trois membres au lieu de quatre membres au 31 Mars 2008.

La rémunération brute versée par les sociétés du Groupe aux dirigeants exerçant des fonctions de membres du Directoire au cours de la période close au 31 Mars 2009 s'élève à 1407 milliers d'euros, dont 560 milliers d'euros de rémunérations exceptionnelles, contre 829 milliers d'euros au 31 Mars 2008.

Conseil de Surveillance :

Les Membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

Engagements hors bilan

Engagements de licences

Le solde des avances sur licences restant au 31 Mars 2009 correspond aux contrats de licences dont les termes ne sont pas atteints et dont les minima garantis devraient être couverts par les ventes futures.

Le solde de ces avances est au 31 Mars 2009 de 1 705 milliers d'euros, soit essentiellement 1 519 milliers d'euros concernant la société CESAR SA.

Ces montants figurent en Autres Créances.

Engagements et Cautions

Il s'agit des engagements maximum donnés par CESAR SA pour le compte de ses filiales.

ENGAGEMENTS DONNES

Cautions et garanties

	Sociétés	Devise	En K devise	Tx clôture	En K euros
Banques italiennes	JOKER	EUR	4 425	1,0000000	4 425
Banques malgaches	FESTIVAL	MGA	2 135 673	0,0003787	809
Banques anglaises	CESAR UK	GBP	4 774	1,0743447	5 129
Banques espagnoles	JOSMAN	EUR	3 640	1,0000000	3 640
			Total cautions et garanties		14 003

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Un membre non autorisé du personnel a souscrit auprès de BBVA un Swap de Taux avec Option de Knock-Out au nom de la société JOSMAN. Le risque maximum est évalué à la date d'arrêté des comptes à 1 395 milliers d'euros. La société JOSMAN a demandé la nullité de cet acte et les analyses juridiques en cours indiquent que la position de la société devrait prévaloir. En conséquence, il n'a été procédé à aucun enregistrement comptable au titre des engagements pris par le biais de ce contrat.

Contrat de location des locaux de César UK

La société Cesar UK est titulaire d'un bail au titre duquel 14 annuités restent à courir. Le local n'étant plus occupé aujourd'hui par la société, il existe un risque en cas de non occupation par un autre locataire au titre des loyers non échus restant à courir jusqu'à la fin du bail. Aucune provision n'a été constatée sur les loyers résiduels, le transfert du bail vers un autre locataire étant actuellement en cours de discussion.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES ANNUELS

Situation de Trésorerie :

La poursuite de la dégradation de l'environnement économique et financier depuis le début de l'année 2009 a des répercussions importantes sur le marché du jouet et des articles festifs. Il en résulte notamment un niveau de retours important, et un allongement ponctuel des délais de recouvrement en Italie et en Espagne, ce qui affecte la capacité du Groupe César à financer son pic saisonnier de trésorerie. Dans ce cadre, le Groupe César a mis en œuvre un plan d'actions spécifique intégrant notamment la recherche de financement court terme en France auprès d'établissements de crédit au moyen d'une ligne de financement sur stocks. En Italie et en Espagne, le Groupe négocie également la levée du gel des lignes de crédit court terme enregistré depuis 6 mois.

La société a fait appel au Médiateur du Crédit afin d'accélérer l'obtention des lignes de financement en France.

Plan Stratégique :

Dans un environnement économique difficile, le Groupe a fait appel au Cabinet ALIXPARTNERS pour l'aider à faire un point sur son plan stratégique 2010, et à mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires à l'amélioration de sa performance opérationnelle. Le plan élaboré repose notamment sur la rationalisation du pôle européen, pôle actuellement déficitaire. Un plan de sauvegarde de l'emploi a dans ce cadre été mis en œuvre en France, et des réorganisations importantes ont été engagées en Allemagne et au Royaume-Uni, dont les activités opérationnelles seront transférées en France.

Les suppressions de postes dans le cadre de ce plan sont au nombre d'environ 42 pour l'Allemagne et le Royaume-Uni, et de 44 pour la France. 28 postes seraient créés en France, à Saint-Denis et Saumur.

Transmission Universelle de Patrimoine:

Partie intégrante de la réorganisation du groupe, et afin d'en simplifier la structure, une fusion par Transmission Universelle de Patrimoine entre les sociétés françaises a été réalisée, et est devenue effective le 19 mai 2009. La société confondante est la société CESAR SA. Les sociétés CESAR Industries, France COTILLONS, MASPORT, TAGADA INTERNATIONAL et NOUNOURS sont liquidées de fait.

CONSTANTIN ASSOCIES
114, rue Marius AUFAN
92300 – LEVALLOIS-PERRET

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 - CHAMALIERES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

CESAR S.A.

19, rue des Bretons

93200 – LA PLAINE SAINT DENIS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CESAR S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

.../...

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés, relatives à la situation de trésorerie :

- VII.3.J. « Instruments financiers – risque de liquidité » ;
- IX. « Evènements postérieurs à la clôture des comptes annuels » ;

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes annexes aux comptes consolidés précisent les circonstances dans lesquelles le Groupe a apprécié la valeur des actifs, et plus spécifiquement, les écarts d'acquisition, les stocks et les impôts différés. Les modalités sont décrites en notes VII.B.1.A), VII.B.1.C) et VII.B.1.D).

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et méthodes d'évaluation retenues, ainsi que des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

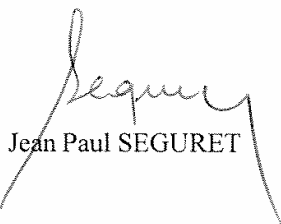
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Chamalières, le 14 septembre 2009

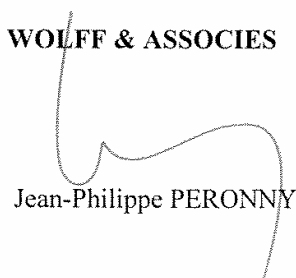
Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



Jean Paul SEGURET

WOLFF & ASSOCIES



Jean-Philippe PERONNY

CONSTANTIN ASSOCIES
114, rue Marius Auphan
92300 – LEVALLOIS-PERRET

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 - CHAMALIERES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

CESAR S.A.

19, rue des Bretons

93200 – LA PLAINE SAINT-DENIS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

Convention entre votre société et la société CESAR ASIA

Conseils de surveillance du 13 novembre 2008, du 27 novembre 2008 et du 30 mars 2009

Personnes concernées : Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire de votre société et Président de la société CESAR ASIA
Monsieur Gilles MARTOCQ, membre du Directoire de votre société et administrateur de la société CESAR ASIA
Monsieur Pascal BONNET, membre du Directoire de votre société et administrateur de la société CESAR ASIA

Cession à votre société par la société CESAR ASIA de deux créances d'un montant respectif de 21 371 951 HK\$ et de 21 221 949 HK\$ détenues par cette dernière sur les sociétés JOKER et FESTIVAL au titre de ses activités commerciales.

Puis abandon par la société CESAR ASIA à votre société d'une créance d'un montant global de 47 614 574 HK\$ incluant les créances d'un montant respectif de 21 371 951 HK\$ et de 21 221 949 HK\$ visées ci-dessus.

Convention entre votre société et la société JOKER

Conseil de surveillance du 30 mars 2009

Personne concernée : Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire de votre société et Président de la société JOKER

A la suite de la cession des créances susvisées, votre société a abandonné à hauteur de 680 000 euros une partie de la créance détenue par elle sur la société JOKER en date du 31 mars 2009.

Convention entre votre société et la société CESAR US

Conseil de surveillance du 30 mars 2009

Personnes concernées : Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire de votre société et administrateur de la société CESAR US
Monsieur Gilles MARTOCQ, membre du Directoire de votre société et administrateur de la société CESAR US
Monsieur Pascal BONNET, membre du Directoire de votre société et administrateur de la société CESAR US

Cession et abandon à votre société par la société CESAR US d'une créance d'un montant de 155 177,46 US\$ détenue par elle sur la société FESTIVAL.

Convention entre votre société et la société DISGUISE*Conseils de surveillance du 13 novembre 2008 et du 27 novembre 2008*

Personnes concernées : Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire de votre société et administrateur de la société DISGUISE

Monsieur George ANTON, membre du Directoire de votre société et administrateur de la société DISGUISE

Abandon à votre société par la société DISGUISE d'une créance d'un montant de 6 100 000 US\$.

Engagements pris au bénéfice de membre du Directoire*Conseil de surveillance du 30 octobre 2008*

Personnes concernées : Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire de votre société, administrateur de la société DISGUISE et Président de la société CESAR ASIA

Monsieur George ANTON, membre du Directoire de votre société et administrateur de la société DISGUISE

Monsieur Pascal BONNET, membre du Directoire de votre société et administrateur de la société CESAR ASIA

Les sociétés CESAR ASIA et DISGUISE sont contrôlées par votre société.

Dans le cadre des négociations avec le groupe américain JAKKS concernant la cession des actifs de la filiale DISGUISE et de la filiale CESAR ASIA, versement par ces dernières d'indemnités à Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE et à Monsieur Pascal BONNET, au titre d'engagements de droit américain intitulés "Separation agreements" et à Monsieur George ANTON au titre d'engagements de droit américain intitulés "Stay-on bonus".

Ces indemnités s'élèvent :

- | | |
|--|-----------------|
| - pour Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE à | 231 548,80 US\$ |
| - pour Monsieur George ANTON à | 137 760,00 US\$ |
| - pour Monsieur Pascal BONNET à | 40 000,00 US\$ |

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Cautions et garanties

- Cautions données par votre société en garantie d'engagements contractés par la société CESAR ASIA, à savoir :
 - ✓ au profit de la STANDARD CHARTERED BANK à fixer entre 3,7 millions de US\$ et 5 millions de US\$,
 - ✓ au profit de la SHANGHAI COMMERCIAL BANK pour un montant de 58 millions de HK\$,
 - ✓ au profit de la SHANGHAI COMMERCIAL BANK pour un montant de 3 millions de HK\$,
 - ✓ au profit de la SHANGHAI COMMERCIAL BANK pour un montant de 23 millions de HK\$,
 - ✓ au profit de la banque CALYON pour un montant de 7 millions de HK\$,
 - ✓ au profit de la BANK OF CHINA à hauteur de 25 millions de HK\$,
 - ✓ au profit de la banque HSBC à hauteur de 10 millions de HK\$.

Ces conventions se sont appliquées jusqu'au 29 décembre 2008, date à laquelle le périmètre américain de votre société a été cédé à la société JAKKS PACIFIC.

- Caution donnée par votre société à CIT GROUP en garantie de facilités de crédit à court terme octroyés à la société CESAR ASIA. Cette convention s'est appliquée jusqu'au 29 décembre 2008.
- Convention de subordination conclue entre votre société et la société DISGUISE au bénéfice de CIT GROUP. Cette convention s'est appliquée jusqu'au 29 décembre 2008.
- Garantie de votre société pour un montant maximal de 2 millions de US\$ pour le remboursement des concours consentis à la société DISGUISE. Cette convention s'est appliquée jusqu'au 29 décembre 2008.
- Caution à hauteur de 4 474 000 £ donnée par votre société sur vingt ans à l'origine en garantie des loyers de l'entrepôt de PETERBOROUGH (Grande-Bretagne) mis à la disposition de la société CESAR UK.
- Sûreté accordée par votre société pour les engagements contractés par la société JOKER auprès des Etablissements BANCA POPOLAIRE DELL'EMILIA ROMAGNA, UNICREDITO, RISPARMO CENTRO ET FERRARA pour un montant maximal de 4 425 086 €.
- Garantie donnée par votre société à la BANK OF AFRICA en raison des concours à court terme consentis à la société FESTIVAL à hauteur de 800 000 € ou sa contre valeur en devises.
- Sûreté accordée par votre société pour les engagements contractés par la société JOSMAN auprès des Etablissements CAJA MADRID, CAJA MURCIA, BANKINTER et CAM pour un montant maximal de 3 640 000 €.

Prêts et avances financières

- Prêt d'une valeur initiale de 11,5 millions de US\$ consenti par la société DISGUISE à votre société. Cette convention s'est appliquée jusqu'au 29 décembre 2008.
- Convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre votre société et ses filiales et rémunération des avances au taux EURIBOR majoré d'une marge de 1,5 % par an.

Au 31 mars 2009, les avances financières obtenues par votre société auprès de ses filiales s'élevaient aux montants suivants :

. SNJ SOCIETE NOUVELLE DU JOUET	673 297 €
. DISGUISE	6 491 074 €
. JOSMAN	162 632 €
. CESAR INC	300 010 €

Au 31 mars 2009, les avances financières accordées par votre société à ses filiales s'élevaient aux montants suivants :

. CESAR INDUSTRIES	12 509 753 €
. FRANCE COTILLONS	7 917 784 €
. TAGADA INTERNATIONAL	738 910 €
. CESAR GERMANY	14 147 104 €
. MUGNAIONI	109 986 €
. JOKER	2 356 322 €
. NOUNOURS	19 304 148 €
. CESAR UK	1 335 246 €
. FESTIVAL	1 091 061 €

- Mise à disposition de votre société par la société BUTLER CAPITAL PARTNERS et le Fonds Commun de Placement à Risques FRANCE PRIVATE EQUITY II d'avances en compte courant pour un montant total de 3 millions d'euros.

Le remboursement de ces avances en compte courant, fixé initialement à 2 mois, a été reporté.

Ces avances portent intérêt à un taux annuel égal à la somme du taux EURIBOR (3 mois), tel que diffusé sur écran Telerate aux environs de 11 heures (heure de Bruxelles) deux jours ouvrés précédant la mise à disposition des fonds, et d'une marge de 1,80 %.

La charge financière supportée à ce titre par votre société au cours de l'exercice écoulé s'élève à 115 695 euros.

Relations administratives

- Concession par votre société à la société CESAR INDUSTRIES du droit d'utilisation de matériel informatique et d'un progiciel, moyennant une redevance d'un montant de 67 200 € pour l'exercice 2008/2009.
- Bail aux termes duquel votre société met à la disposition de la société CESAR INDUSTRIES des locaux situés boulevard Jean Moulin à SAUMUR, moyennant un loyer d'un montant de 105 000 € pour l'exercice 2008/2009.
- Bail aux termes duquel votre société met à la disposition de la société CESAR INDUSTRIES des locaux situés Zone Industrielle de Chacé à CHACE, moyennant un loyer d'un montant de 84 000 € pour l'exercice 2008/2009.
- Assistance administrative, financière et commerciale facturée par votre société à ses filiales pour les montants suivants, pour l'exercice 2008/2009 :

. JOSMAN	150 000 €
. DISGUISE	972 020 €
. CESAR INDUSTRIES	700 000 €
. FESTIVAL	500 000 €
. JOKER	161 222 €
. CESAR UK	300 000 €
. CESAR ASIA	975 000 €
. HILKA	300 000 €
. NOUNOURS	300 000 €

- Refacturation à votre société par la société CESAR INDUSTRIES de frais de comptabilité pour un montant de 8 040 €.
- Poursuite de la convention d'intégration fiscale entre votre société et les sociétés TAGADA INTERNATIONAL, FRANCE COTILLONS, SNJ SOCIETE NOUVELLE DU JOUET, CESAR INDUSTRIES et NOUNOURS.

Relations commerciales

- Refacturation à la société CESAR INDUSTRIES par votre société de frais d'exportation pour un montant de 213 750 €.
- Refacturation à votre société par la société CESAR INDUSTRIES de frais de création pour un montant de 401 660 €.
- Négociation et gestion par votre société des licences groupe se traduisant par le reversement auprès des fournisseurs des droits recouverts sur les sociétés filiales.
- Versement à votre société par la société JOKER de royalties d'un montant de 138 778 € au titre de l'exploitation de la marque JOKER, antérieurement acquise par votre société.

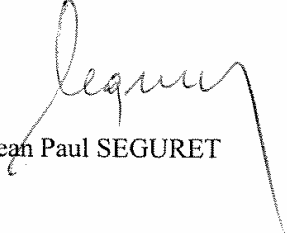
Contrats de travail

- Poursuite du contrat de travail entre votre société et Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE, Président du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Benoît POUSSET-BOUGERE au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009 s'élève à 216 080 €.
- Poursuite du contrat de travail de Monsieur Pascal BONNET ultérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Pascal BONNET au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009 s'élève à 136 832 €.
- Poursuite du contrat de travail de Monsieur Gilles MARTOCQ ultérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire. La rémunération perçue par Monsieur Gilles MARTOCQ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009 s'élève à 224 080 €, dont une prime exceptionnelle d'un montant de 40 000 € autorisée par le Conseil de surveillance du 27 novembre 2008.

Levallois-Perret et Chamalières, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



Jean Paul SEGURET

WOLFF & ASSOCIES



Jean-Philippe PERONNY

Selon l'instruction 2006-10 du 19 décembre 2006 relative à la publicité des honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, prise en application de l'article 222-8 du Règlement général de l'AMF

Exercices couverts : 2009-2008 et 2008-2007

	Cabinet CONSTANTIN	
	Montant HT	
	Année 2008/2009	Année 2007/2008
AUDIT		
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	357 805	286 514
Autres prestations liées	0	0
Sous total Audit	357 805	286 514
Autres Prestations (juridique/fiscal/social)	186 176	16 308
Sous total Autres Prestations	186 176	16 308
TOTAL	543 981	302 822

	Cabinet WOLFF	
	Montant HT	
	Année 2008/2009	2007/2008
	179 400	117 303
	0	0
	179 400	117 303
	0	0
	0	0
	179 400	117 303